

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 16 novembre 2016



L'an deux mille seize, le 16 novembre, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du Chêne à Rouffiac-Tolosan.

Votants :

4C : Alain CLUZET, Jacques LAMARQUE

CCCB : Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Frédéric MARTIN, Christian ROUGE,

C3G : Didier CUJIVES, Daniel CALAS, Véronique MILLET, Nicolas ANJARD, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Edmond VINTILLAS

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jacques OF, Gilbert COMBIER,

CCSG : Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI,

CCVA : Nathalie GILARD, Vincent LAVIGNOLLE, Robert SABATIER, Roger VIALAS

Absents excusés suppléés: Denis DULONG, Daniel ANTIPOT, Michel ANGUILE, Jean-Marc DUMOULIN, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné pouvoir: Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Sabine GEIL-GOMEZ, Patrice SEMPERBONI, Philippe SEILLES, Janine GIBERT, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL,

Absents excusés : Chantal AYGAT, Nicolas ALARCON, Philippe PETIT

Nombre de délégués: 47

Quorum: 24

Date de convocation: 07-11-2016

Membres présents: 27

Pouvoirs: 09

Domaine : Elaboration du Projet de Territoire

Délibération n°: 16/43

Objet : Approbation du projet de territoire et transmission aux EPCI du PETR Pays Tolosan

Le Président expose que le PETR Pays Tolosan a pour mission de rédiger le projet de territoire (article 4.1 et 4.2 de ses statuts). Il rappelle que dans les douze mois suivant sa mise en place, le PETR doit élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites

par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural.

Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial (articles L 5741-1 et L5741-2 du CGCT).

Le projet de territoire a été envoyé aux maires, aux présidents d'EPCI, au président du CODEV et aux délégués du PETR le 8 octobre 2016 pour qu'ils puissent se l'approprier.

La Conférence des Maires s'est réunie le 9 novembre 2016 à Bouloc et a rendu un avis favorable à l'unanimité au projet de territoire ci-annexé. En parallèle, le Conseil de Développement a également rendu un avis favorable à l'unanimité.

Ce travail de réflexion, de prospective a été mené à son terme et dans les délais impartis, à savoir, douze mois quasiment jour pour jour suivant sa création.

C'est la conclusion de ce travail collaboratif et prospectif qu'il faut valider aujourd'hui pour transmettre notre projet de territoire aux organes délibérants de nos six établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour approbation.

Sa mise en œuvre fera l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à la majorité de ses membres présents et représentés (Contre : 2 voix – Abstention : 4 voix - Pour : 30 voix)

1° approuve le Projet de Territoire du PETR Pays Tolosan ci-annexé

2° transmet le Projet de Territoire pour approbation à ses EPCI membres

3° mandate le Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2016.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 16 novembre 2016
Au registre sont les signatures



PROJET DE



TERRITOIRE

PETR Pays Tolosan
Chemin du Cros - 31 180 ROUFFIAC TOLOSAN
05 82 95 56 28 - contact@paystolosan.eu

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
A. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	4
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PETR	4
2. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE	12
3. LES SERVICES A LA POPULATION	19
4. HABITAT, URBANISME ET MOBILITES	23
5. L'ENVIRONNEMENT	29
B. PORTRAITS CROISES	31
1. PORTRAITS DES 6 EPCI	31
2. COMPETENCES DES EPCI	38
3. PORTRAITS THEMATIQUES	40
C. PROJET DE TERRITOIRE	54
1. ENJEU 1 : AMELIORER ET PRESERVER LA QUALITE DE VIE	55
2. ENJEU 2 : SOUTENIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE, PLURIELLE ET DIVERSIFIEE	62
3. ENJEU 3 : FAIRE CIRCULER LES HOMMES, LES DONNEES ET LES FLUX	68
4. ENJEU TRANSVERSAL : ANIMATION - INGENIERIE	72
D. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	73
1. PROGRAMME LEADER 2015-2020	73
2. CONTRAT REGIONAL UNIQUE - CRU	73
3. LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE	74
4. CONVENTIONNEMENT ORGANISMES CONSULAIRES ET/OU ASSOCIATIFS	74
E. MODALITES DE LA CONCERTATION, DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION	75
1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES STRATEGIES	75
2. LA CONCERTATION	75
3. LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'EVALUATION	76
4. ARTICULATION ET CONVENTION D'APPLICATION	76

Préambule

Le PETER fait partie de la nouvelle organisation mise en place par l'Etat. C'est la structuration de nouveaux dispositifs similaires aux Métropoles et aux Communautés d'Agglomération pour le milieu rural et périurbain.

En Haute-Garonne, le paysage territorial est ainsi fixé : la Métropole Toulousaine, deux Communautés d'Agglomérations (Sicoval et Muretain) et quatre PETER (Pays Comminges-Pyrénées, Pays Lauragais, Pays Sud Toulousain et Pays Tolosan).

La création de la structure a demandé du temps notamment pour le portage de la compétence SCOT. Cette réflexion a été portée par les 5 EPCI couverts par le SCOT Nord Toulousain. La loi MAPTAM indique clairement que ce sont les PETER qui sont le plus à même de porter les SCOT, préconisation qui a été suivie par tous les territoires qui avaient à mettre en place et à coordonner ces deux instances.

Après le vote qui a clairement établi que le PETER Pays Tolosan ne porterait pas le Scot Nord Toulousain, il a été décidé de reprendre le processus de création avec les six intercommunalités du Pays Tolosan, et avec deux Scots différents qui s'appliquent sur ce périmètre.

Notre PETER Pays Tolosan ne part pas de zéro, il succède à l'association Pays Tolosan, et le retard pris lors de son installation va être rapidement rattrapé.

Les évolutions induites par la loi NOTRe vont impacter durablement son périmètre. Deux EPCI vont fusionner, les communautés de communes des Coteaux de Cadours et de Save et Garonne. Une 73^{eme} commune nous rejoint, Buzet-sur-Tarn, en intégrant la communauté de communes Val'Aïgo

Le PETER Pays Tolosan n'aura comme compétences que celles qui lui seront accordées par les communautés de communes. Pour autant, il est chargé de coordonner les dispositifs d'aides et d'accompagnement des territoires : Contrats de territoire (CD31), Contrat Régional Unique (Région), programme LEADER (Europe) et bientôt le Contrat de Ruralité (Etat),

Il représentera le territoire au sein de l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie, et signera la charte de développement équilibré des Territoires avec le CD 31.

Et le premier acte fondateur du PETER sera, après un travail collaboratif avec les élus et le conseil de développement, la remise du projet de territoire, document prospectif pour le devenir de notre territoire, à nos six intercommunalités, .

Un grand merci aux Vice-Présidents et à l'équipe technique du PETER pour leur implication.

Didier CUJIVES

1^{er} Président du PETER Pays Tolosan

A. Diagnostic du territoire

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PETR

a. Présentation générale

Le territoire est situé dans le sud-ouest européen, proche de l'Espagne, à la croisée de grands itinéraires européens que sont les axes Rome-Lisbonne (E80) et Paris-Barcelone (E9). A mi-chemin entre Toulouse et Montauban, il bénéficie d'une bonne desserte autoroutière (A68 et A62) ainsi que de la proximité de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, et est concerné de près par le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse.

« Positionnement géographique dans le grand sud-ouest européen »



Territoire périurbain situé au nord de la métropole toulousaine, en Haute-Garonne, il compte 109 429 habitants répartis sur 6 EPCI qui rassemblent soixante-douze communes (RP INSEE, 2013). Son accessibilité et son cadre de vie de qualité font de lui un territoire très attractif à forte vocation résidentielle : il s'inscrit en effet dans une dynamique de vive croissance démographique semblable à celle de l'ensemble de la périphérie toulousaine.

b. Les 72 communes et les 6 EPCI

Communauté de communes	Commune	Code INSEE	Population 2013
CC des Coteaux Bellevue 18 868 hab.	CASTELMAUROU	31117	4 029
	LABASTIDE-SAINT-SERNIN	31252	1 831
	MONTBERON	31364	2 831
	PECHBONNIEU	31410	4 251
	ROUFFIAC-TOLOSAN	31462	1 908
	SAINT-GENIES-BELLEVUE	31484	2 153
	SAINT-LOUP-CAMMAS	31497	1 865

Communauté de communes	Commune	Code INSEE	Population 2013
CC des Coteaux de Cadours 5 488 hab.	BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	31061	209
	BELLESSERTRE	31062	101
	BRIGNEMONT	31090	391
	CABANAC-SEGUENVILLE	31096	161
	CADOURS	31098	1 092
	CASTERA (LE)	31120	833
	CAUBIAC	31126	355
	COX	31156	343
	DRUDAS	31164	199
	GARAC	31209	171
	GRES (LE)	31234	406
	LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	31265	267
	LAREOLE	31275	159
	PELLEPORT	31413	545
	PUYSEGUUR	31444	137
VIGNAUX	31577	119	

Communauté de communes	Commune	Code INSEE	Population 2013
CC des Coteaux du Girou 20 608 hab.	BAZUS	31049	575
	BONREPOS-RIQUET	31074	263
	GARIDECH	31212	1 712
	GAURE	31215	498
	GEMIL	31216	275
	GRAGNAGUE	31228	1 753
	LAPEYROUSE-FOSSAT	31273	2 763
	LAVALETTE	31285	686
	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	31358	3 244
	MONTJOIRE	31383	1 284
	MONTPITOL	31388	409
	PAULHAC	31407	1 191
	ROQUESERIERE	31459	720
	SAINT-JEAN-LHERM	31489	351
	SAINT-MARCEL-PAULEL	31501	418
	SAINT-PIERRE	31511	263
	VERFEIL	31573	3 384
	VILLARIES	31579	819

Communauté de communes	Commune	Code INSEE	Population 2013
CC du Frontonnais 24 609 hab.	BOULOC	31079	4 323
	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	31118	5 912
	CEPET	31136	1 679
	FRONTON	31202	5 736
	GARGAS	31211	676
	SAINT-RUSTICE	31515	457
	SAINT-SAUVEUR	31516	1 789
	VACQUIERS	31563	1 339
	VILLAUDRIC	31581	1 434
	VILLENEUVE-LES-BOULOC	31587	1 264

Communauté de communes	Commune	Code INSEE	Population 2013
CC de Save et Garonne 26 089 hab.	BRETX	31089	603
	BURGAUD (LE)	31093	892
	DAUX	31160	2 240
	GRENADE	31232	8 430
	LARRA	31592	1 638
	LAUNAC	31281	1 355
	MENVILLE	31338	669
	MERVILLE	31341	4 979
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	31356	1 592
	ONDES	31403	697
	SAINT-CEZERT	31473	419
	SAINT-PAUL-SUR-SAVE	31507	1 410
	THIL	31553	1 165

Communauté de communes	Commune	Code INSEE	Population 2013
CC Val Aïgo 13 767 hab.	BESSIERES	31066	3 625
	BONDIGOUX	31073	501
	BORN (LE)	31077	484
	LAYRAC-SUR-TARN	31288	324
	MAGDELAINE-SUR-TARN (LA)	31311	1 136
	MIREPOIX-SUR-TARN	31346	908
	VILLEMATIER	31583	1 026
	VILLEMUR-SUR-TARN	31584	5 763
<i>(Intégration en 2017)</i>	BUZET-SUR-TARN	31094	2 546

Source : INSEE – RP 2013

c. Zone d'emploi et bassins de vie

- **Zone d'emploi**

Le territoire est entièrement compris dans la zone d'emploi de Toulouse, la 4ème plus grande de France (définie par l'INSEE en 2010). Pour rappel, les zones d'emploi (2010) sont fondées sur le critère unique des migrations communales alternantes domicile-travail : Il s'agit d'un « espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

Alors que l'économie toulousaine est largement structurée autour de l'industrie aéronautique et spatiale, des biotechnologies et de la santé, des services aux entreprises et de l'enseignement, le PETR Pays Tolosan se distingue au sein de cet ensemble par une économie plutôt présente.

- **Bassins de vie**

Le territoire du PETR Pays Tolosan est concerné par neuf bassins de vie haut-garonnais et un tarn-et-garonnais, tels que définis par l'INSEE (2012). Le bassin de vie constitue « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ».

« Le territoire de PETR dans la zone d'emploi et les bassins de vie INSEE »



Ces dix bassins représentent près d'un tiers des bassins de la Haute-Garonne (bassins dont le pôle de service est compris dans le département). Cette structuration, basée sur l'accès aux équipements de proximité et intermédiaires, se traduit pour le PETR Pays Tolosan par une présence globalement équilibrée des services, autour de pôles relativement nombreux. Toutefois, certains bassins de vie se démarquent par leur grande superficie, induisant des déplacements plus importants qu'ailleurs pour l'accès aux services courants : c'est le cas des bassins de Villemur-sur-Tarn et Cadours.

Les densités de population en 2012 sont également très inégales entre les bassins de vie : plus de 140 hab./km² dans celui de Castelnau d'Estrétefonds contre seulement 34 hab./km² dans celui Cadours. Plusieurs communes du territoire sont intégrées dans le bassin de vie de Toulouse (Castelmaurou, Pechbonnieu, Saint-Sauveur, Merville et Montaigut/Save notamment).

- **Territoires vécus**

Le PETR Pays Tolosan est structuré autour de six territoires vécus, aux profils variés où l'on habite, consomme, se distrait et travaille :

« Les communes du PETR Pays Tolosan »



Cartographie Pays Tolosan, Conception WITHYOU, 2014

- **Les Coteaux de Cadours** à l'ouest, limitrophe du Gers et du Tarn-et-Garonne: l'agriculture est prédominante, avec le label AOC attribué en 2016 à l'Ail Violet de Cadours, l'agrotourisme en développement, avec son chef-lieu, seule polarité de services, d'activités et d'emplois ; ce territoire très rural commence à accueillir de la population et à développer ses services et activités.

- **Save et Garonne**, en bordure ouest de la Garonne: il bénéficie de la proximité immédiate de l'agglomération toulousaine, du complexe aéroportuaire et de l'industrie aéronautique et de grands projets métropolitains (ouverture du nouveau Parc des Expositions) qui impacteront son développement socioéconomique, notamment des projets d'infrastructures qui faciliteront son accès. Ce territoire périurbain, avec deux grandes polarités, Grenade sur Garonne/Merville, et ses deux pôles d'équilibre secondaire, Daux/Montaigut, en continuité naturelle de la métropole, reste pourtant, dans son secteur ouest, très rural et largement agricole.

- **Le Frontonnais** en bordure est de la Garonne: ce paysage est façonné par la viticulture, même si l'urbanisation le marque fortement aujourd'hui : il comprend deux des grands centres urbains du PETR Pays Tolosan (Fronton et Castelnau d'Estrétefonds), s'inscrit dans l'axe de développement économique majeur de la métropole toulousaine, avec la zone logistique Eurocentre et des zones d'activités économiques dynamiques, pourvoyeuses de milliers d'emplois : Villeneuve Saint Sauveur, Bouloc et Castelnau. Ces deux dernières communes sont des pôles d'équilibre secondaires de ce bassin de vie qui est au cœur des accès routiers et ferroviaires qui le relie notamment à la zone d'emploi de Toulouse.

- **Val'Aïgo**, limitrophe du Tarn-et-Garonne et du Tarn: structuré autour de deux polarités complémentaires à Villemur-sur-Tarn et Bessières ainsi que la rivière Tarn reliant les deux départements limitrophes et constitue un potentiel touristique formidable. Ce territoire, marqué par son histoire et son patrimoine industriels, est en mutation et redéploiement économique.

- **Les Coteaux du Girou** : conjugue activités agricoles et activités économiques. Sa proximité immédiate de la métropole toulousaine, son accessibilité (bus, dessertes ferroviaires, accès routiers et autoroutiers) et son environnement préservé, sont des atouts qui renforcent son attractivité socioéconomique. Deux polarités, Montastruc/Garidech et Verfeil organisent la vie de ce territoire.

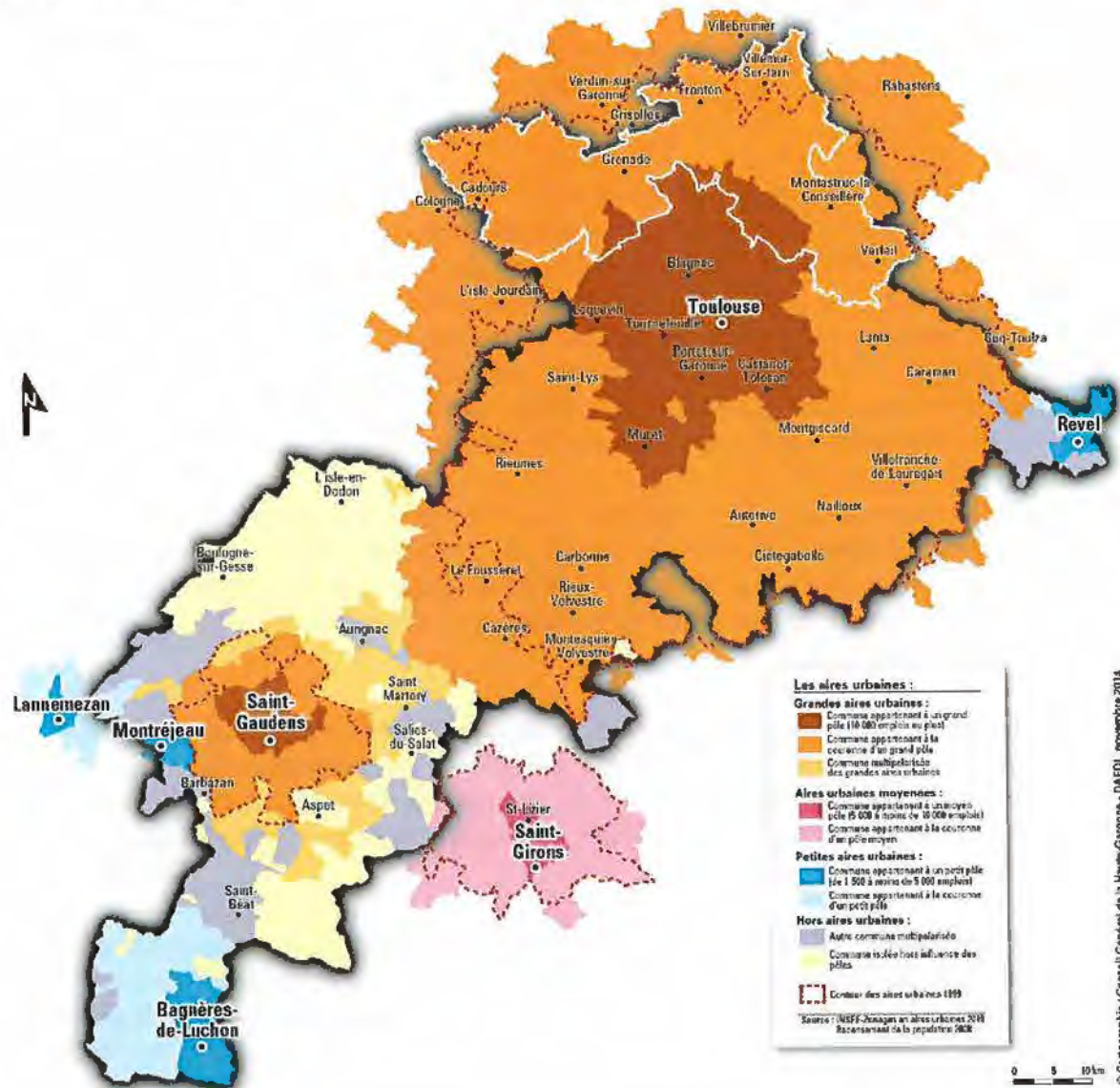
- **les Coteaux Bellevue** : situés aux portes nord-est de la métropole, constituent un territoire périurbain connaissant une forte poussée démographique (18 868 habitants en 2013). Ses particularités sont d'être couvert par le SCoT de la métropole toulousaine, d'avoir le plus petit territoire (48km²) avec la densité la plus forte du Pays Tolosan (393 hab. / km²). Pechbonnieu et Castelmaurou sont les deux grandes polarités de ce bassin de vie, renforcées par les pôles d'équilibre secondaire de Montberon et Saint Geniès Bellevue. Il est à noter que les trois communes Saint Loup Cammas, Rouffiac-Tolosan et Labastide Saint Sernin comptent quasiment 2000 habitants.

Aujourd'hui, ces bassins de vie se retrouvent confrontés à divers enjeux : croissance démographique remarquable, forte demande en équipements et services, étalement urbain important, et de fait des voiries saturées par les flux domicile-travail.

La croissance démographique, régulière depuis plusieurs décennies, s'est en effet accélérée ces dernières années : le territoire du PETR a accueilli près de 45 000 habitants depuis 1990, soit en moyenne, environ 2 000 habitants supplémentaires par an. Tous les bassins de vie, y compris les territoires les plus éloignés de l'agglomération toulousaine, ont connu une

croissance de population. Cet afflux massif de populations va se poursuivre d'ici 2030 avec une perspective d'accueil d'environ 35 000 habitants dont la moitié avant 2020.

« Aires urbaines 2010 »



Corollaire de cette poussée démographique, l'urbanisation sur ce territoire est caractérisée par la construction pavillonnaire et l'accès à la propriété. L'étalement urbain, typique de l'agglomération toulousaine est le modèle de développement des villes et villages. Les nouveaux habitants sont attirés par des prix fonciers moins élevés que dans l'agglomération toulousaine et un cadre de vie attractif : ce territoire conjugue les bénéfices de la campagne tout en étant proche de la ville.

d. Un territoire de projets

Le territoire est le support des plusieurs structures / outils qui œuvrent pour la réalisation d'un projet d'aménagement du territoire, de gestion de l'espace et de développement local :

- Le syndicat mixte du PETR Pays Tolosan portant la contractualisation (6 EPCI) ;
- 5 EPCI sont couverts par le Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain
- 1 EPCI est couvert par le SCOT Grande Agglomération Toulousaine.

La croissance sur le territoire a généré plusieurs conséquences impactant son avenir :

- Une dépendance économique accrue au marché de l'emploi de l'agglomération toulousaine
- Un accroissement des déplacements automobiles
- Une extension des espaces urbanisés
- La réduction, en parallèle, de la Surface Agricole Utile

La mise en place du SCOT Nord Toulousain a permis aux élus d'élaborer et de s'approprier un outil pour gérer, depuis son approbation en juillet 2012, l'occupation des sols en fonction de l'accueil de nouvelles populations projeté d'ici 2030.

Le PETR Pays Tolosan et, avant lui, le Pays Tolosan, constituent les outils portant la contractualisation de ce territoire depuis 2004. Ils ont impulsé, grâce à leur ingénierie, des schémas territoriaux fondamentaux pour le devenir social, économique, environnemental et culturel de ce territoire. Les réflexions collectives et la mutualisation des expériences ont permis de structurer le territoire en termes d'équipements et d'investissements à travers la mise en œuvre des projets structurants à cette échelle. En 2008, le périmètre du Pays a été étendu à l'Ouest au territoire de Save et Garonne ainsi qu'aux Coteaux de Cadours, ce qui l'a hissé au rang de Pays le plus peuplé de Midi-Pyrénées hors agglomération.

La période 2008-2013 a permis, d'une part, la réalisation d'actions inscrites dans des axes de travail, dans les Schémas Territoriaux (le ST Infrastructures Economiques, le ST pour l'Accompagnement des Personnes, l'Agenda 21, le ST Pôles Nautiques, le Plan Global de Déplacement, Mobil@btop, le Projet Culturel de Territoire, l'Etude de positionnement touristique...) et, d'autre part, d'engager tout un travail de réflexion sur les actions futures, notamment en matière de transition énergétique. Ce bilan permet d'esquisser quelques grandes orientations d'ici 2020. Le bilan des actions a également montré la pertinence de l'accompagnement réalisé au quotidien, et nous a permis d'entrevoir l'ensemble des projets et réalisations, les actions et opérations pouvant être menées collectivement, afin de parvenir à l'objectif d'un territoire encore plus attractif, avec une qualité de vie qui favorise le vivre ensemble.

En parallèle, l'élaboration du dossier de candidature LEADER s'est réalisée en même temps que le projet de création de la structure porteuse de la contractualisation 2014-2020. En effet, la loi MAPTAM a entraîné la fin des missions confiées à l'Association du Pays Tolosan et la création du Syndicat Mixte « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Tolosan » (PETR) qui est le support des contractualisations et de planification à compter d'octobre 2015.

2. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE

a. Les habitants du PETR Pays Tolosan

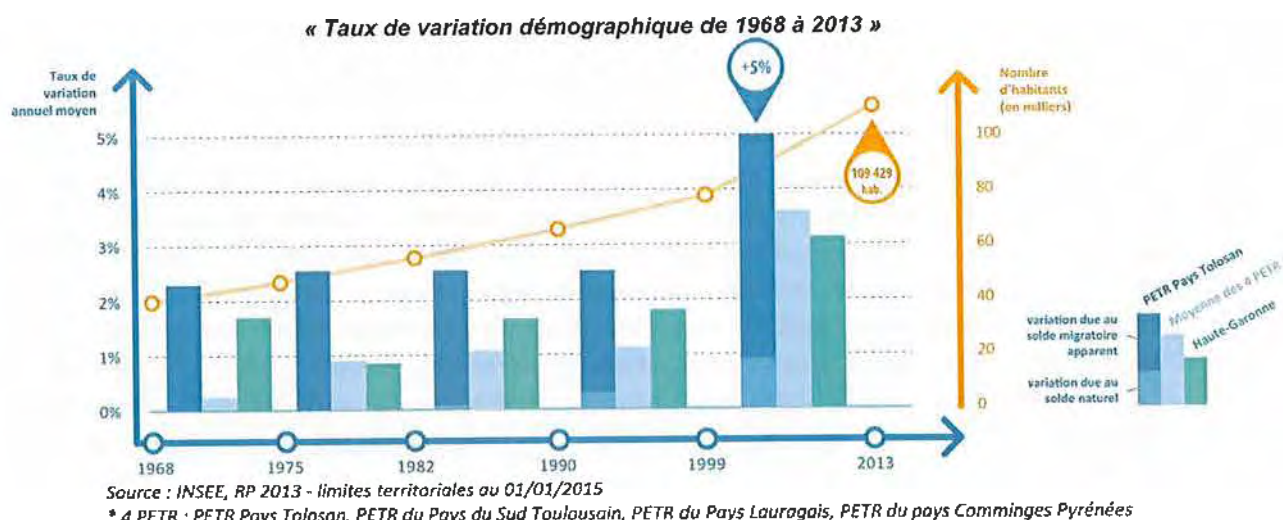
Le territoire compte 109 429 habitants (RP 2013) répartis dans les six communautés de communes d'un seul tenant et sans enclave :

- CC des Coteaux de Cadours - 4C (16 communes) - 5 488 habitants
- CC Val'Aïgo - CCVA (8 communes) - 13 767 habitants
- CC des Coteaux de Bellevue - CCCB (7 communes) - 18 868 habitants
- CC des Coteaux du Girou - C3G (18 communes) - 20 608 habitants
- CC du Frontonnais - CCF (10 communes) - 24 609 habitants
- CC Save et Garonne - CCSG (13 communes) - 26 089 habitants

• Une croissance démographique soutenue par l'arrivée de jeunes actifs

Ce territoire a un caractère rural dominant avec un nombre conséquent de 1400 exploitations agricoles. La production agricole y est d'ailleurs considérablement diversifiée, avec une large représentation de cultures céréalières, de l'horticulture et du maraîchage dans les vallées (irrigation), ainsi que deux AOC - le vin de Fronton et l'ail violet de Cadours.

Pourtant, sa position géographique l'a amené à accueillir des populations, jeunes et actives, attirées par la concentration d'activités et d'emplois de la métropole régionale : Toulouse. Ainsi, avec 109 429 habitants en 2013, la population a augmenté de près de 32 000 habitants depuis 1999 (+ 41 %) soit plus de 2 200 habitants supplémentaires chaque année.



Depuis la fin des années 1990, la pression démographique s'est même accentuée (+ 2,5 % de hausse moyenne annuelle, contre + 1,9 % entre 1990 et 1999), avec des conséquences sur l'équilibre naturel de ce territoire : urbanisation, périurbanisation, besoins d'équipements et de services, culture et lien social.

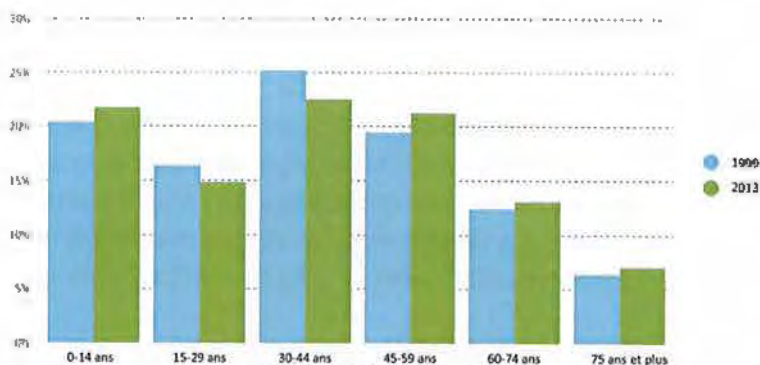
« Evolution de la densité démographique entre 1999 et 2013 »



Source : INSEE, RP 2013 - limites territoriales au 01/01/2015

Une « course poursuite » entre accueil et attractivité se déroule pour ne pas tomber dans une logique de cité-dortoir, de banlieue... Cette expansion démographique qui, dans les années 90, se concentrait essentiellement sur les abords de l'agglomération toulousaine, touche aujourd'hui tout le territoire du PETR Pays Tolosan. Aucune des 72 communes n'a un solde de population négatif.

« Population par grande tranche d'âge »

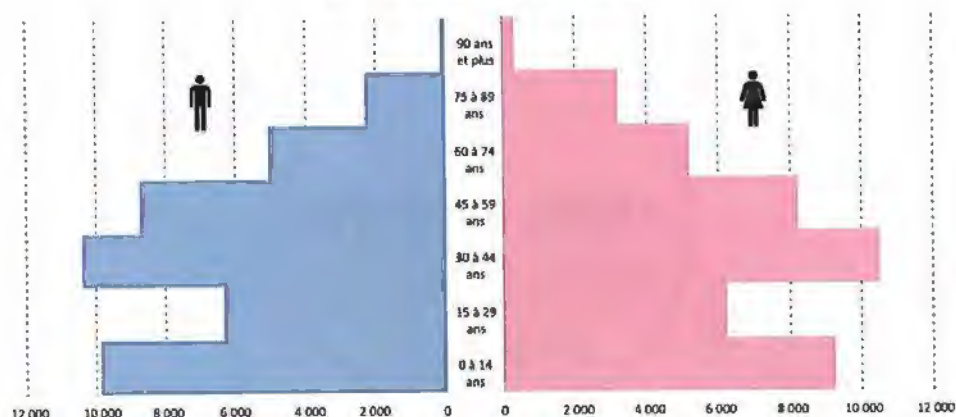


Source : INSEE, RP 2013 - limites territoriales au 01/01/2015

L'accueil de nouvelles populations est une caractéristique forte du territoire. Cette attractivité concerne notamment à la tranche d'âge des 30-44 ans, déjà très nettement surreprésentée (cf. pyramide des âges ci-après) bien qu'en légère baisse depuis 1999. L'évolution significative de deux catégories socioprofessionnelles, professions intermédiaires et employés, a modifié profondément la structure de la population de ce territoire. En effet, leurs attentes, leurs demandes de services ont fait évoluer les projets et opérations menées par les collectivités territoriales, qui sont entrées aujourd'hui dans les spécificités des demandes liées à la péri-urbanité.

De manière générale, les jeunes adultes (15-29 ans) quittent le territoire pour suivre des études supérieures dans les universités ou grandes écoles (à Toulouse et Montauban notamment), ce qui explique leur représentation très réduite.

« Pyramide des âges 2013 »



Source : INSEE, RP 2013 - limites territoriales au 01/01/2015

La famille type du PETR Pays Tolosan est donc composée d'un couple âgé de 30 à 59 ans avec 1 ou 2 enfants de moins de vingt ans. Le recensement de la population de 2013 dénombre 18 530 familles avec enfant(s) sur 32 266 familles soit 57 % des familles du PETR Pays Tolosan. Les familles avec 2 enfants sont plus nombreuses que les familles avec un seul enfant (8 469 contre 7 719 en 2013). La taille moyenne des ménages est de 2,54 personnes soit un chiffre relativement élevé au regard des autres territoires et de la moyenne départementale (2,15).

• Une population active et qualifiée

La tranche d'âge des 15 à 64 ans est active à 77,9 % en 2013, c'est-à-dire qu'elle occupe ou recherche un emploi (74,5 % à l'échelle départementale). La même population non scolarisée de plus de 15 ans (c'est à dire sortie du système scolaire) est plutôt bien diplômée, avec près de 33% de personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (part supérieure aux autres territoires haut-garonnais en dehors du pôle urbain de Toulouse).

Cette qualification se retrouve, d'une part, par une représentation relativement élevée des cadres et professions intellectuelles (18,4 % de la population active en 2013), d'autre part, par une représentation moindre des ouvriers (17,6 %). Ces proportions se démarquent respectivement de +6,4 points et de -3,8 points par rapport à la moyenne des 3 autres PETR de Haute-Garonne. Conformément à la tendance locale et nationale, le nombre d'agriculteurs exploitants a reculé de près de 30 % entre 1999 et 2013 et ne représentent plus que 1,4 % de la population active, plus faible proportion parmi les territoires précités.

Au 31 décembre 2013, environ 6 576 personnes sont à la recherche d'un emploi, les femmes représentant 55 % du total. Le chômage de plus d'un an concerne environ 41 % de ces personnes. Même si le territoire est moins fortement touché par le chômage que d'autres territoires du département et de la région, l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois y est plus forte (+ 53 % entre 2009 et 2013 contre + 40% à l'échelle départementale).

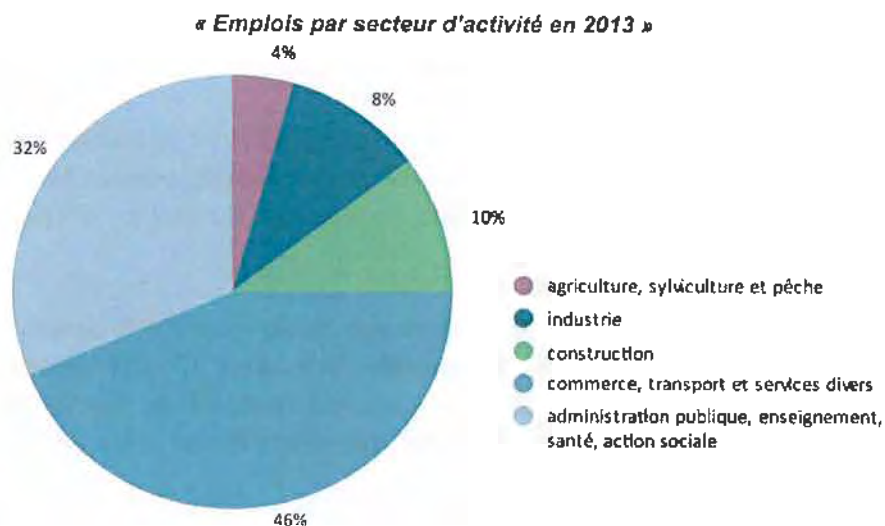
Mécaniquement, la population dans son ensemble apparaît comme plus aisée que dans d'autres territoires haut-garonnais. En effet, 52,5% des foyers fiscaux sont imposés en 2014 contre 39 à 43 % dans les autres PETR de la Haute-Garonne. Des disparités existent entre les différents EPCI : les Coteaux du Girou et les Coteaux de Bellevue comptent respectivement 58 et 60 % de foyers imposables contre 43 et 46 % pour Val'Aïgo et les Coteaux de Cadours. Save et Garonne et le Frontonnais, avec 51% de foyers fiscaux imposés, se rapprochent quant à eux de la valeur moyenne des autres PETR du département.

b. L'activité économique

• *Un tissu économique en forte croissance*

La situation de l'emploi a connu un essor sans précédent dans ce secteur géographique de la Haute-Garonne. En 2013, le nombre total d'emplois atteint 25 540 soit une évolution de 60% depuis 1999 (environ 9 500 emplois créés) liée pour partie au développement de la zone Eurocentre, spécialisée dans la logistique et le transport.

Les secteurs d'activités les mieux représentés dans le territoire sont liés au transport, au commerce et aux services divers (47% du total soit 12 221 emplois contre 50% en moyenne dans le département) puis à l'administration publique, à l'enseignement et à la santé (32% soit 8 215 emplois contre 30% en Haute-Garonne). Le territoire se distingue par une représentation plus importante des emplois dans la construction, comparativement à l'ensemble de la Haute-Garonne (9% contre 7%). 8% des emplois relèvent du secteur industriel contre 12% à l'échelle départementale.



Source : INSEE RP2013, exploitation complémentaire – champ : ensemble des activités

Avec 1 400 exploitations et 1 049 emplois agricoles directs en 2013, le territoire conserve un caractère rural fort et prédominant. La production agricole y est d'ailleurs considérablement

diversifiée, avec une large représentation de cultures céréalières, de l'horticulture, du maraîchage dans les vallées (irrigation), ainsi que des produits de qualité dont l'AOP Vin de Fronton et l'AOC Ail Violet de Cadours.

En 2014, le territoire compte 6 958 établissements actifs selon l'INSEE soit une évolution de 17% depuis 2011 (plus de 1 000 établissements supplémentaires), plus forte que la moyenne départementale (+ 12%). En 2015, 981 établissements se sont créés dans le territoire contre 1 027 l'année précédente (- 4,5% de créations soit une baisse moins intense qu'à l'échelle départementale, où elle atteint - 5,6%).

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les équilibres naturels du territoire (enjeu de préservation de l'environnement et des ressources) et entraîne des besoins croissants notamment en termes d'urbanisation (équipements, logements), de services, de mobilité, d'emplois, de culture et de lien social.

L'objectif du PETR Pays Tolosan est donc de concilier un développement équilibré entre accueil de nouvelles populations, nouveaux besoins en matière d'équipements et de services, attractivité économique et préservation de l'environnement et de son identité rurale.

• *l'économie touristique*

Le PETR Pays Tolosan bénéficie d'atouts et de richesses constituant son potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, évènements, accessibilité, etc.

L'activité touristique constitue un secteur économique non négligeable en termes d'emplois: en 2015, le nombre total d'emplois salariés liés à l'économie touristique (restauration, hébergements, commerces) est chiffré à 2 500.

Sur les 91 sites culturels que compte la Haute-Garonne, 13 sites se situent dans le territoire dont le château de Merville, le château de Laréole (plus de 20 000 entrées pour ces deux sites en 2009), l'espace Halle et Arts à Grenade, la Maison du Potier à Cox et le Musée archéologique à Villariès.

Certains de ces sites font partie des 41 monuments historiques (MH) classés ou inscrits du territoire. Au total, on compte 57 sites patrimoniaux dont 10 MH classés (château de Bonrepos-Riquet, halle de Grenade, ancienne poterie Laballe à Cox, moulin de Brignemont, etc.), 31 MH inscrits et 16 jardins remarquables (Bonrepos-Riquet, Laréole, Cépet, Merville, Pechbonnieu, Larra, etc.).

En matière d'hébergements touristiques, le territoire compte essentiellement des meublés de tourisme (409 lits dans 80 structures - chiffres 2015), des chambres d'hôtes, des capacités en résidence de tourisme et en hôtellerie de plein air (campings), ainsi que deux hôtels classés (« le Clos du Loup » à Rouffiac et l'« Hôtel Eurocentre » à Castelnau) (cf. *tableau ci-dessous*).

« Les hébergements touristiques du PETR Pays Tolosan en 2015 »

	nombre de structures	nombre de lits
Aires de service pour camping-car	5	
Chambres d'hôtes labellisées	20	141
Chambres d'hôtes non labellisées	10	78
Gîtes d'étape et de séjour non labellisés	2	62
Hébergements collectifs non classés	1	45
Hôtels classés	2	188
Hôtels non classés	9	208
Résidences de tourisme	1	504
Terrains de camping classés	4	351
Meublés de tourisme	80	409
TOTAL	134	1 986

Source : INSEE, DGCIS, CDT31, CD31 (2015)

En 2013, le territoire comptait 1 003 résidences secondaires soit 2% du parc de logements (4% en moyenne départementale portée par une représentation importante de ce type de logements dans la partie pyrénéenne). Ce chiffre accuse un recul tant en valeur relative qu'en valeur absolue (58 résidences de moins par rapport à 1999).

Par ailleurs, au-delà de leur vocation première de proposer une offre aux habitants du territoire, les 823 équipements sportifs et de loisirs peuvent aussi avoir un usage à destination des visiteurs.

La réponse à une demande de proximité

A l'inverse des parties traitées précédemment, la proximité de l'agglomération toulousaine représente un gisement potentiel pour un développement spécifique interne au territoire : celui des activités touristiques en PETR Pays Tolosan. Le développement touristique permet de renforcer l'image du territoire, qui doit répondre à un double enjeu :

- **répondre à la demande de proximité des habitants**
- **tout en construisant une identité reconnue à l'extérieur du pays.**

En tenant compte de ces deux éléments fondamentaux, la dynamique touristique du Pays reste encore à structurer. C'est pourquoi une étude a permis d'analyser dans un premier temps l'offre touristique globale du territoire afin de cibler des priorités opérationnelles. En 2009, le PETR Pays Tolosan a sollicité l'appui du Conseil Général de Haute-Garonne afin de mener une **étude de positionnement touristique** du PETR Pays Tolosan qui a porté sur les thématiques suivantes :

- Offre d'hébergements touristiques
- Restauration, gastronomie, terroir et agrotourisme
- Patrimoine culturel, historique et architectural
- Patrimoine naturel et environnemental
- Equipements sportifs et de loisirs
- Offre événementielle
- Acteurs touristiques et dynamique de projets

Le PETR Pays Tolosan se positionne alors comme « la campagne toulousaine », c'est à dire un espace vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Ce positionnement est relayé par des marqueurs forts :

- les appellations AOP du vin de Fronton et AOC de l'ail violet de Cadours (Maison des Vins et du Tourisme de Fronton labellisée Pôle d'Excellence Rurale)
- les châteaux des grandes familles toulousaines ; petites filles modèles, comtesse de Ségur
- Riquet et le canal : Domaine de Bonrepos-Riquet (Grand Projet de Pays)
- les lieux chargés d'une histoire partagée avec Toulouse
- les espaces naturels, l'important réseau de chemins de randonnées, les forêts de Bouconne et de Buzet.

Les clientèles visées sont donc, d'une part, les familles de proximité, et en particulier de l'agglomération toulousaine, et, d'autre part, les clientèles d'origines plus diversifiées pour des séjours de tourisme rural, aux portes d'une capitale régionale. Si le PETR Pays Tolosan accueille d'ores et déjà une variété de clientèles individuelles et de groupes, il faut néanmoins faire un choix pour cibler des actions.

L'accompagnement des structures touristiques vers une organisation à l'échelle du Pays

Suite à cette étude de positionnement touristique, le Pays Tolosan a souhaité développer un projet partagé, capable de renforcer des synergies à travers la collaboration des partenaires. La mise en œuvre d'un accompagnement a été confiée au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), afin de bénéficier :

- d'un accompagnement à la structuration du secteur du développement touristique.
- d'appuis techniques en gestion, réglementation, stratégie de développement lié au tourisme...

Un **premier accompagnement** auprès des 6 Offices de tourisme et Syndicats d'Initiatives a permis d'analyser leur mode de fonctionnement et aborder ainsi leurs besoins et attentes.

La seconde étape a établi un plan d'accompagnement collectif, à la demande des acteurs, pour une organisation touristique à l'échelle du Pays.

La participation au salon du tourisme de Toulouse à plusieurs reprises, le travail sur des outils communs de communication, les réflexions engagées pour lier les itinéraires de randonnées entre les bassins de vie, ainsi qu'un travail commun sur les flux touristiques sont autant d'exemples de la nécessité de poursuivre la collaboration entre les structures.

L'objectif est double : renforcer l'identité touristique du territoire, et en tirer une réelle économie.

3. LES SERVICES A LA POPULATION

a. Equipements : répondre aux attentes des populations

L'attractivité et la qualité de vie d'un territoire dépendent notamment de sa capacité à accueillir dans des conditions optimales toutes ses populations.

Le PETR Pays Toïosan a une population active (44% de 30 et 59 ans en 2013) et jeune (22% ont moins de 14 ans). **Les équipements et services à la population sont au cœur des enjeux de la qualité de vie du Pays.** Devant la diversité des équipements et des attentes des populations de chacun des bassins de vie, une prospective a été réalisée pour quantifier et qualifier les besoins. Ce travail de réflexion de concertation et d'expertise a conduit à l'adoption du **Schéma Territorial de l'Accompagnement des Personnes (STAP 11-2012)**. Il propose trois axes d'interventions stratégiques pour renforcer la qualité de vie sur notre territoire :

- Permettre l'accès au logement au plus grand nombre : pour renouveler les populations et garantir l'utilisation optimale des infrastructures et équipements réalisés ou attendus.
- Répondre aux besoins des habitants et proposer un accueil de qualité structuré par bassin de vie : la péri urbanité, l'éloignement des centres économiques obligent nos habitant(e)s à conjuguer les modes de garde pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Nombre d'équipements concernent l'accueil les jeunes de moins de 16 ans, et ce, depuis leur naissance. Pour autant, les personnes en perte d'autonomie ou dépendantes ont besoin d'espaces de vie et de travail sur notre territoire. Le milieu associatif est très présent pour le maintien à domicile de ces populations, mais le manque de place dans les structures d'accueil induisent des situations très difficiles, très lourdes pour les aidants familiaux.
- Favoriser l'intégration des habitants en répondant à leurs besoins : les nouvelles populations s'ancrent et prennent racine sur le Pays, et, d'autant plus vite si on répond à leurs problématiques de santé et d'accès aux soins, d'insertion socioprofessionnelle et d'accompagnement social. Le tissu associatif est actif et couvre de nombreux champs de l'utilité sociale et solidaire : les activités festives, culturelles et sportives tissent le lien social et favorisent la convivialité. Le vieillissement ou l'absence de lieux de convivialité, d'espaces intergénérationnels et sportifs est souvent pointée, avec, une différence notable de couverture de ces équipements entre l'Est et l'Ouest du Pays. La piscine d'apprentissage couverte est un manque ressenti par la population de tout le PETR (d'où la rédaction d'un Schéma Territorial des Pôles Nautiques – STPN 12-2015).

On constate que les « équipements supérieurs » sont concentrés sur l'agglomération toulousaine, ce qui rend l'accès difficile pour les communes les plus périphériques (+ 1h30' pour un aller-retour). L'accès à ces infrastructures constitue donc un enjeu transversal pour ce territoire périurbain, où les déplacements sont problématiques. Cela induit de repenser l'activité économique locale, ainsi que l'implantation de structures d'insertion professionnelles qui permettent de proposer des solutions d'emploi et de formation au plus près des lieux de vie.



Périmètre
 Territoire du PETR
 Pays Tolosan
 Source : PETR Pays Tolosan

Infrastructures
 Autoroute et périphérique
 Nationale
 Routes départementales
 Sources : CG 31-DVI, © les contributeurs d'OpenStreetMap

Temps d'accès des communes aux équipements supérieurs

- dans la commune
- moins de 5 minutes
- de 5 à 10 minutes
- de 10 à 15 minutes
- de 15 à 20 minutes
- de 20 à 25 minutes
- de 25 à 30 minutes
- de 30 à 35 minutes
- de 35 à 40 minutes
- de 40 à 45 minutes
- plus de 45 minutes

Sources : CG 31-DAEOL / Méthodologie de calcul du distancier CG31, INSEE-Base Permanente des Equipements 2012



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2014

« Temps d'accès aux équipements culturels majeurs »

L'accès aux équipements et aux services internes au PETR Pays Tolosan a évolué pour répondre aux attentes des habitants. Les pôles de services répondent localement à leurs besoins, avec des services et commerces diversifiés mais inégalement répartis.

La mise en œuvre d'**Opérations de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA)** a permis de repenser et de réaffirmer le rôle du commerce de l'artisanat au cœur de trois pôles urbains : Fronton, Grenade-sur-Garonne, Villemur-sur-Tarn.

L'adoption du SCoT en juillet 2012 a traduit la volonté des élus d'accueillir les nouveaux habitants (environ 35 000 habitants d'ici 2030), en tenant compte du **paradoxe entre maîtrise et économie foncière ainsi qu'entre accueil et qualité de vie.**

b. L'action culturelle pour répondre aux enjeux sociodémographiques de demain

La culture permet de répondre aux besoins des habitants qui souhaitent, plus qu'habiter, vivre le territoire et s'y sentir bien. On constate que l'accès aux « équipements supérieurs » (grands théâtres, cinémas,...) n'est pas aisé pour certaines communes périphériques du PETR Pays Tolosan. L'enjeu est donc de favoriser l'accessibilité culturelle en interne, afin d'apporter un offre complémentaire à celle déjà très dense de l'agglomération toulousaine.

Pour répondre à ce besoin, de nombreuses activités culturelles se répartissent donc sur le territoire, et les opérateurs culturels qui les mettent en œuvre sont aujourd'hui suffisamment mûrs pour proposer des projets répondant aux réalités sociodémographiques explicitées.

La **mise en place d'une politique culturelle à l'échelle du territoire** prend ici tout son sens et constitue une des réponses aux enjeux de demain. C'est l'objet du **Schéma culturel territorial** réalisé en 2007 par le cabinet Phosphoros, puis réactualisé en 2009 dans le cadre de plusieurs ateliers menés conjointement par l'ADEPFO et le Cabinet Phosphoros. Sur la base de ce schéma culturel, des pistes de travail ont été mises en exergue autour de cinq thématiques (cohérence, compétence et organisation culturelle / lecture publique / enseignements et pratiques artistiques / action et communication) qui ont servi de base de travail pour mettre en place la contractualisation culturelle avec la région Midi-Pyrénées pour la période 2009-2015. En travaillant sur la territorialisation de ses actions culturelles, le PETR Pays Tolosan a ainsi pu renforcer un travail collaboratif entre plusieurs structures du territoire :

- Musiques en vignes
- Multimusiques
- Diam
- Festi bout' chou
- Usinotopie
- Détour hors les murs

En quelques années, le paysage culturel du Pays s'est développé dans différents domaines :

- La lisibilité de la stratégie culturelle du Pays : les actions en faveur de la jeunesse et l'enfance restent des critères favorisés sur le territoire.
- Une offre culturelle fédératrice, dans une logique pédagogique et de mutualisation
- L'intégration du volet culturel dans l'Agenda 21 du PETR Pays Tolosan

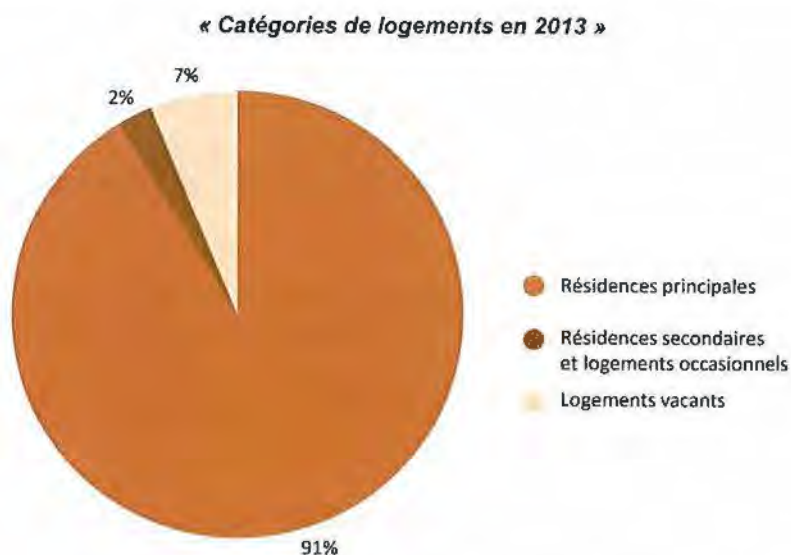
- Une politique de communication culturelle renforcée (site internet du PETR Pays Tolosan / mise en œuvre d'un plan de communication dédié à la culture : « Ici et là » trimestriel avec 16 éditions sur la période 2010/2014, et plus de 50 000 agendas distribués dans plus de 140 relais / émission radio hebdomadaire « Destination Pays Tolosan »).
- Plus de 50 associations culturelles locales accompagnées depuis 2009 (budget, création ...)
- Le nombre d'emplois induits sur les structures accompagnées n'est pas dérisoire (20 professeurs et artistes pour le projet « Musique en vignes » / 3 personnels mis à disposition sur la communauté de communes des Coteaux Bellevue dans l'objectif de pérenniser l'action culturelle dédiée à la petite enfance / l'association Diam est accompagnée pour permettre l'embauche d'un chargé de mission / 3 ETP et 11 professeurs de musique assurent la pérennité du projet de Multimusiques, école de musique actuelle) et permet de renforcer le travail avec des structures culturelles toulousaines telles que les médiathèques, espaces de création (la Grainerie, l'Agit, le Lido) et d'encourager les résidences.
- Le travail autour du mécénat ne pourra perdurer que dans le cadre d'une future contractualisation qui permettrait aux acteurs de se positionner en réseau.

4. HABITAT, URBANISME ET MOBILITES

a. Le logement : une situation paradoxale

L'évolution de la population et de la structure des ménages a impacté la production de nouveaux logements. En effet, avec près de 46 500 logements en 2013, 14 000 logements environ ont été construits entre 1999 et 2011, soit une évolution d'environ 45 %, confirmant la vocation résidentielle du territoire.

Le parc de logements du PETR Pays Tolosan est relativement récent : plus du tiers des logements a été construit depuis le début des années 1990. La part des logements datant d'avant 1946 est relativement réduite au regard des autres territoires haut-garonnais (hors territoire du SCOT de la grande agglomération toulousaine).

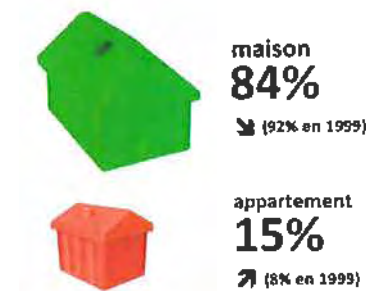


Source : INSEE, RP 2013 - Limites territoriales au 01/01/2015

Parmi les résidences principales, le nombre des maisons individuelles comme celui des logements collectifs (appartements) a fortement augmenté entre 1999 et 2013 (respectivement +42 % et +177 %). La part des maisons individuelles, caractéristique de l'urbanisation diffuse, reste très nettement majoritaire dans le PETR Pays Tolosan (84 %), bien que la part de logement ait doublé sur la même période, témoignant d'une tendance à la densification.

« Types de logements en 2013 »

(Part des maisons et appartements par rapport au nombre total de logements, hors type « autres logements »)



Source : INSEE, RP 2013 - Limites territoriales au 01/01/2015

Le parc de logement locatif est relativement stable en valeur relative et comprend peu de logements sociaux (3,7% en 2013). A noter toutefois que, entre 2011 et 2015, le nombre de logements sociaux a été fortement augmenté : +47,8% dans le Pays Tolosan, contre +20% en moyenne dans les territoires du Sud Toulousain et du Lauragais.

Paradoxalement, au regard de la demande croissante sur le marché immobilier local, le nombre de logements vacants a doublé entre 1999 et 2013 passant de 1 489 unités à 3 096, soit une tendance trois fois plus rapide que celle du territoire haut-garonnais dans son ensemble (+35 %).

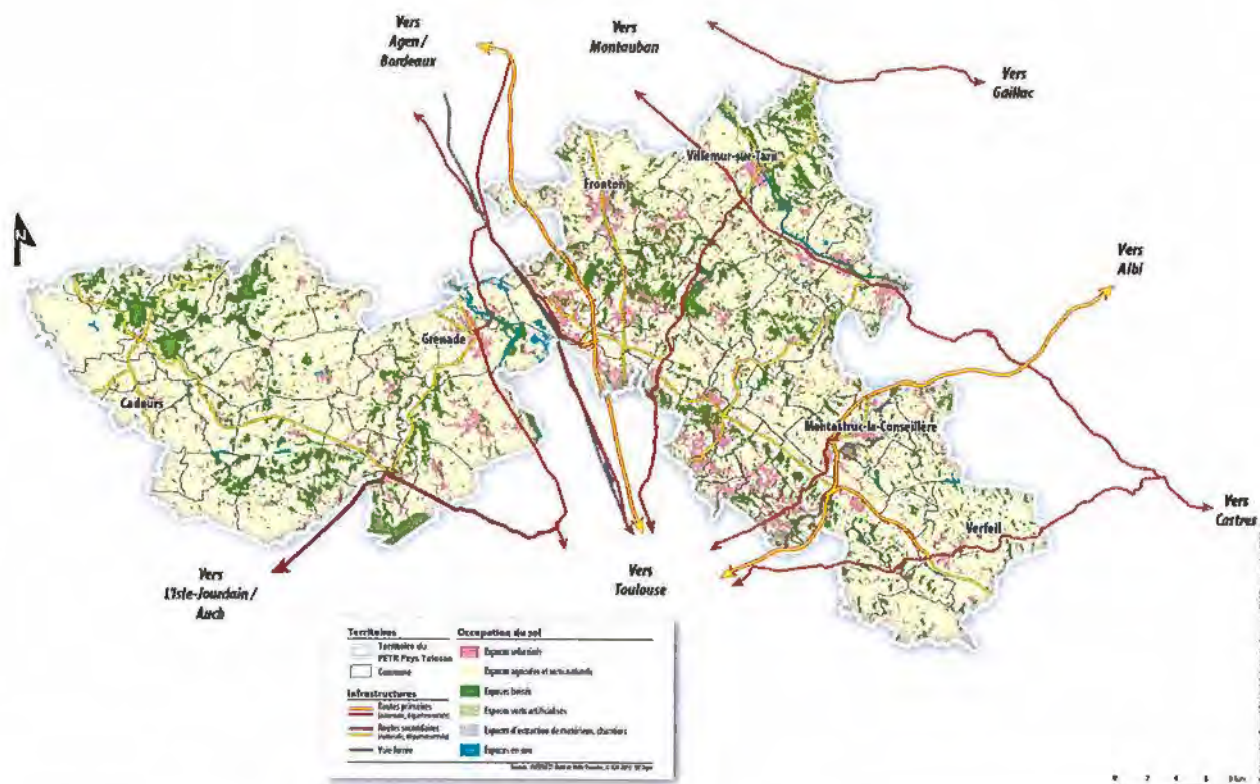
Par ailleurs, une enquête sur l'habitat indigne a été réalisée par les services de l'Etat en 2014. Celle-ci met en évidence les territoires où une intervention est prioritaire : la CC du Frontonnais, la CC Val'Aïgo (plus particulièrement Villemur-sur-Tarn) ainsi que la CC des Coteaux du Girou (en particulier Verfeil) et la commune de Grenade-sur-Garonne.

b. Urbanisme : les pistes pour accueillir mieux les nouveaux habitants

Constat important qui structure le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Nord Toulousain, il n'existe pas une ville-centre mais plusieurs pôles, notamment dans la partie centrale. Ainsi, le projet d'organisation spatiale durable du SCoT vise un renforcement de l'autonomie de chacun des 5 bassins de vie en s'appuyant sur son ossature et en encourageant la polarisation des développements urbains. L'objectif à terme est d'atténuer la dépendance à l'agglomération toulousaine et réduire ainsi de nombreux déplacements polluants, pour contribuer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Grenade et Castelnaud-d'Estrétefonds forment la centralité sectorielle, espace entre Toulouse et Montauban, conjuguant les fonctionnalités urbaines et économiques complétées par la présence des dessertes de la route et du fer. **Quatre pôles d'équilibre** complètent cette armature et rayonnent très largement sur leurs bassins de vie, voire au-delà, et **cinq pôles complémentaires** permettent la vascularisation de l'ensemble des bassins de vie. Cette structuration du territoire se traduit par la répartition des efforts d'accueil de population et de production de logements adaptés à la situation de chaque bassin de vie.

« Estimation de l'occupation du sol »



Globalement, d'ici 2030, il est attendu 35 000 habitants supplémentaires sur le territoire. La consommation du foncier agricole et naturel sera divisée par deux par rapport à la décennie écoulée et se limitera à un maximum de 2.500 hectares. L'urbanisation recentrée autour des zones urbaines principales, l'intensification du bâti, la densification et la limitation des extensions diffuses et isolées devront s'accompagner d'une évolution des modes de « faire l'urbain » afin de répondre aux attentes des habitants.

Une stratégie de développement économique ambitieuse et moins consommatrice d'espace a également été définie pour le territoire visant un accueil plus équilibré entre habitants et emplois. L'objectif de l'ordre de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 permettrait d'atteindre un emploi pour 3,5 habitants. Ces objectifs quantitatifs et qualitatifs passeront nécessairement par un renforcement de l'accessibilité des territoires et une meilleure desserte en transports collectifs et modes doux.

Au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Nord Toulousain, les espaces à valoriser et à pérenniser dans leurs fonctions agricoles et naturelles participant de la richesse écologique et de la biodiversité du territoire sont repérés et ainsi protégés. Il s'agit notamment de la couronne verte, des paysages ruraux de qualité, des principaux espaces naturels et forestiers, qu'ils bénéficient ou non de dispositifs d'inventaires et de protection du type ZNIEFF ou Natura 2000. La trame verte et bleue constitue un maillage entre ces différents

espaces, garantissant la continuité écologiques des biotopes et écosystèmes ainsi que la libre circulation de la faune sauvage.

L'articulation, parfois difficile, entre les deux Scot se fait au travers de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue, frange périphérique du Scot métropolitain.

c. Des mobilités à réinventer

Les déplacements routiers, en grande totalité issus des flux domicile-travail, en direction des zones d'activités et d'emplois de l'agglomération toulousaine, génèrent de fréquentes saturations aux heures de pointe. Les voies intérieures du territoire sont nettement moins utilisées et rarement engorgées.

Le **temps d'accès en voiture** pour se rendre vers la métropole toulousaine est de 15 à 30 minutes pour les communes périphériques, et atteint 45 minutes à 1 heure depuis les communes du Canton de Cadours, ainsi que celles du canton de Villemur-sur-Tarn. Ce temps d'accès est supérieur à une heure pour quelques communes au-delà de Cadours.

Les **axes de communication rapides** sont organisés en étoile autour de l'agglomération toulousaine. Les autoroutes A62 et A68, qui traversent le territoire, relient respectivement Toulouse à Montauban et Albi. Ce réseau autoroutier est complété par des routes départementales qui assurent des liaisons vers les principales polarités du Pays (Cadours, Grenade, Daux, Montaigut, Merville, Castelnau-d'Estrétefonds, Bouloc, Fronton, Villemur, Bessières, Verfeil, Montastruc, Castelmaurou, Pechbonnieu, Montberon).

Cette **organisation du réseau routier en étoile** autour de Toulouse ne facilite pas les liaisons transverses internes au territoire. Cependant, un potentiel de routes départementales structurantes existe:

- La D 630 sur le territoire de la vallée du Tarn,
- Les D 17 et D 20 sur les vallées de la Save et du Girou,
- La D 29 de Villemur-sur-Tarn à Cadours.

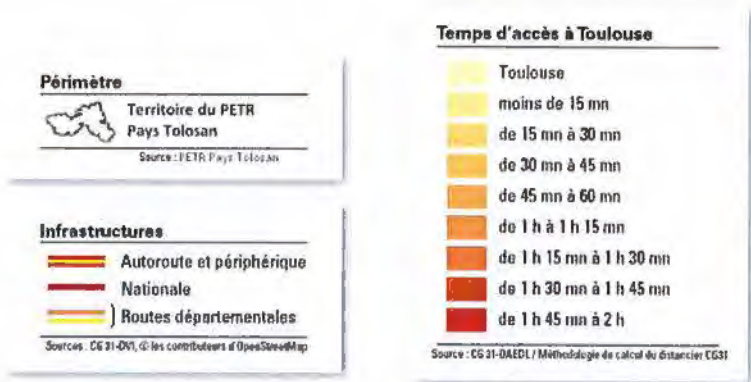
Sur l'ensemble de ce réseau routier, les déplacements en voiture particulière s'intensifient, notamment aux heures de pointe (déplacements domicile-travail).

Le réseau de transport collectif dans le PETR Pays Tolosan est constitué :

- des lignes de desserte locale du réseau départemental « Arc en Ciel » dont les lignes Express « Hop! » qui permettent un accès à Toulouse entre 35 et 50 minutes :
 - Ligne HOP ! 1 Villemur-Fronton-Eurocentre-Toulouse (Borderouge)
 - Ligne HOP ! 2 Grenade - Eurocentre – Toulouse
 - Ligne HOP ! 4 Bessières - Montastruc - Balma)
- de lignes régionales d'autocars RRR ;
- des lignes Tisséo pour les communes faisant partie du syndicat des transports de l'agglomération toulousaine ;
- des lignes ferroviaires TER Midi-Pyrénées : quatre haltes ferroviaires ou gares sont implantées en PETR Pays Tolosan (Montastruc, Gragnague, Castelnau d'Estrétefonds,

Roquesérière) et cinq à proximité (Saint-Sulpice, Grisolles, Saint-Jory, Mérenvielle, L'Isle-Jourdain).

« Temps d'accès à Toulouse par voies routières et autoroutières »



© Cartographie : Carte et données de la Haute-Garonne - DAEDL novembre 2014

Les transports en commun existants n'offrent donc qu'une desserte limitée de ces différents bassins de vie. En dehors des 3 lignes HOP!, très empruntées (en 2013 : 131 183 voyageurs sur la ligne HOP! 1- 58 583 sur la ligne HOP! 2 - 57 695 sur la ligne HOP! 4), les temps de parcours sont longs et ne facilitent pas l'essor de l'usage de ce type de transports. La création de transports à la demande (TAD) pourrait résoudre certaines difficultés.

Le covoiturage se développe sur le territoire du PETR Pays Tolosan. Des aires de covoiturage spontanées se sont créées puisqu'aucun équipement de ce type n'existe. Plusieurs pôles multimodaux (gares, aires de covoiturage spontanées, etc.) sont situés en PETR Pays Tolosan ou à proximité. Néanmoins, ces lieux sont souvent aménagés pour un seul mode de transport, même si plusieurs sont présents et cohabitent comme la gare de Castelnau d'Estrétefonds.

Les **modes doux** représentent toujours une part infime des déplacements dans le PETR Pays Tolosan. Deux éléments expliquent ce constat : d'une part, l'absence de continuité dans les itinéraires cyclables et, d'autre part le fort sentiment d'insécurité ressenti par les cyclistes ou piétons lorsqu'ils se trouvent sur des voiries non ou mal aménagées et partagées avec les véhicules motorisés. Toutefois les communautés de communes engagent des réflexions avec la réalisation, dans un premier temps, de schémas modes doux.

Soucieux de promouvoir une croissance équilibrée de son territoire, tout en prenant en compte les préceptes du développement durable, le PETR Pays Tolosan a élaboré son **Plan Global de Déplacement (PGD -2014)**, pour orienter l'offre de mobilité, et la faire coïncider aux demandes et besoins des usagers du territoire. N'étant pas Autorité Organisatrice de Transport (AOT), le PETR Pays Tolosan ne peut prétendre à instaurer directement une offre de transport. Toutefois, en sollicitant les différents partenaires en charge des politiques de transport, le PETR Pays Tolosan peut veiller à ce que l'offre de mobilité sur son territoire corresponde au mieux à la demande et aux besoins des usagers du territoire. Cette démarche est complémentaire de l'Agenda 21.

Après une phase de diagnostic prospectif, neuf grandes orientations stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles permettent de répondre aux objectifs de mobilité du PETR Pays Tolosan.

En 2013, le Pays Tolosan a participé aux deux journées de séminaire "Mobilité Mutations" organisées par l'ADEME à Sophia Antipolis. C'est à ce moment qu'a émergé l'idée de créer un laboratoire territorial d'expérimentation sur la mobilité en PETR Pays Tolosan.

L'objectif est d'aller au-delà des solutions classiques en s'appuyant sur les usages numériques et faire du PETR Pays Tolosan un territoire d'expérimentation de projets de mobilité innovants.

C'est une occasion extraordinaire pour les acteurs de la mobilité de promouvoir une nouvelle manière de propulser des projets. Les enjeux du laboratoire sont le caractère innovant des propositions (le numérique est primordial), le caractère "duplicable" des projets (pour d'autres territoires périurbains) et enfin l'implication d'acteurs locaux (entreprises et collectivités) afin de créer un impact positif sur le tissu économique et l'emploi local.

Le chevauchement des deux SCoTs sur notre PETR est souvent facteur de difficulté pour réunir tous les acteurs et partenaires potentiels et entravent les projets transversaux...

5. L'ENVIRONNEMENT

Les nombreux espaces naturels et agricoles participent à la qualité de vie et à l'identité du territoire. Ils constituent des « **poumons verts** » pour les habitants et pour l'agglomération toulousaine. Deux espaces forestiers majeurs sont situés dans le territoire et permettent la pratique de loisirs, la Forêt de Buzet (652 ha à l'Est du territoire) et la Forêt de Bouconne (2 865 ha à l'Ouest). Au sein du territoire, les boisements sont également présents en quantité (10 766 ha sur le SCoT Nord Toulousain, soit 13% du territoire). Ils sont néanmoins discontinus et de taille plus réduite.

« Espaces naturels et agricoles »



Source : SCoT Nord Toulousain - Octobre 2006

La forêt départementale de Buzet, réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces, dont des amphibiens, chiroptères, et odonates protégés, au sein d'un environnement à dominante agricole, répond aux conditions de classement en *Espace Naturel Sensible* définies par le Conseil départemental en 2016.

Plusieurs espaces sont inventoriés et protégés sur le territoire du PETR Pays Tolosan (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, Natura 2000, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope). La surface cumulée de ces sites regroupent 5,3% de la superficie de l'ensemble du SCoT :

- ZNIEFF : 3 243 ha,
- Natura 2000 : 1 110 ha,
- ZICO : 351 ha,
- Arrêté préfectoral de Protection de Biotope : 377 ha.

Ces sites, comme les espaces de nature « ordinaire » (friches, jachères, ...) accueillent une biodiversité souvent remarquable et menacée au niveau national ou régional :

- Oiseaux : aigles bottés, busard cendré notamment,

- Chauves-souris : pipistrelle commune et de Kuhl, murin de Daubenton, noctule de Leisler...
- Flore : Orchis lactée, Orchidée Sérapia en cœur.

Le réseau hydrographique est important sur le territoire et repose sur **la Garonne, le Tarn, le Girou, la Save, l'Hers et le Canal latéral à la Garonne.**

Chaque bassin de vie doit se développer et renforcer ses pôles urbains et donc y développer l'habitat, les équipements et services ainsi que les activités économiques et commerciales pour, d'une part, réduire sa subordination à Toulouse, et, d'autre part, ses déplacements et limiter ainsi les rejets de gaz à effet de serre.

L'environnement préservé du PETR Pays Tolosan est un des enjeux forts de ce territoire. Sa sauvegarde et sa restauration ont permis une sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable.

L'Agenda 21 du Pays Tolosan a été reconnu le 19 février 2013, grâce à une énorme mobilisation des acteurs et des élus de ce territoire. La dynamique de partenariat et d'alignement des stratégies avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs a été placée au cœur du processus de son élaboration. Le diagnostic-action et la concertation ont permis de définir la stratégie Agenda 21 sur la base de 6 enjeux:

- Le maintien et le renforcement de l'attractivité économique du territoire et la maîtrise des impacts et des nuisances sur l'environnement ;
- La prise en compte des nouveaux enjeux en termes d'urbanisation, d'équipement et de lien social ;
- L'offre d'une alternative de transport à l'autosolisme ;
- La préservation des espaces naturels et des espèces ;
- Le développement de l'attractivité touristique par le tourisme vert ;
- Le renforcement de l'accès à la culture pour tous.

Il est non seulement un plan d'actions autour de six objectifs, mais aussi un projet de territoire partagé, qui met le Développement Durable au cœur de la stratégie du territoire et de toutes ses actions.

Le plan d'action Agenda 21 est composé de 5 Axes, de 33 fiches projets et 88 modalités de mise en œuvre. Chaque fiche-projet répond à une ou plusieurs finalités du Développement Durable.

B. Portraits croisés

1. PORTRAITS DES 6 EPCI

Communauté de Communes des Coteaux Bellevue - CCCB

Présentation de l'EPCI



Date de création :
21/11/2000

Nombre de
communes :
7

Situé dans le canton de Pechbonnieu, territoire périurbain aux portes nord-est de la métropole.

Population municipale, en 2013 :
18 868 hab.

Superficie :
48 km²



Sources : CD31, Préfecture 31

© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DDE7 - septembre 2016

Données de cadrage

Population

- **Taux de croissance démographique annuel moyen 2008-2013** : 1,6% (PETR : 2,0% - HG : 1,3%)
- **Densité** : 393 habitants au km² (PETR : 120 - HG : 206)

Habitat - ressources des ménages

- **Habitat** : 95% de résidences principales (PETR : 91% - HG : 89%) et 89% de maisons individuelles
- **Ressources**, en 2014 : 60% de foyers fiscaux imposés (PETR : 52% - HG : 52%)

Economie - Emploi

- **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** : 1 509 ha soit 2,8% de la SAU du PETR Pays Tolosan
- **4 058 emplois pour 9 337 actifs**, soit un ratio de 0,4 emplois pour 1 actif (PETR : 0,5 - HG : 0,9) (ratio habitants/emploi : 4,65 hab. pour 1 emploi)

Enseignement - services

- 14 écoles, 1 collège (J. Dieuzaide, Pechbonnieu)
- 45 équipements sportifs
- 16 médecins généralistes, soit 0,85 pour 1 000 hab.
- 1 Centre d'Incendie et de Secours

Sources : INSEE, Recensement de la population 2013 (limites territoriales au 01/01/2013) - DGRIP 2014 - Recensement agricole 2010 du ministère de l'Agriculture - INSEE - Base permanente des Équipements 2014

Compétences

obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace communautaire : SCoT, charte intercommunale de développement et d'aménagement, ZAC d'intérêt communautaire
- 2. Développement économique : Zones d'activités d'intérêt communautaire (création et gestion des nouvelles zones)

optionnelles

- 1. Protection de l'environnement
- 2. Voirie
- 3. Logement et cadre de vie
- 4. Equipements culturels/sportifs et écoles
- 5. Action sociale
- 6. Assainissement

facultatives

+ Petite enfance

+ Communications électroniques

Communauté de Communes des Coteaux de Cadours - 4C

Présentation de l'EPCI



Date de création :
12/12/2002

Nombre de communes :
16

Les communautés de Communes des Coteaux de Cadours et de Save et Garonne vont fusionner le 1^{er} janvier 2017. Territoire au nord du département, situé dans le canton de Léguevin. Limitrophe des départements du Tarn et Garonne et du Gers.

Population municipale, en 2013 :
5 488 hab.

Superficie :
157 km²



Sources : CD31, Préfecture 31

© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DDET - septembre 2016

Données de cadrage

Population

- **Taux de croissance démographique** annuel moyen 2008-13: 2,4% (PETR : 2,0% - HG: 1,3%)
- **Densité** : 35 hab./km² (PETR : 120 - HG: 206)

Habitat - ressources des ménages

- **Habitat**: 86% de résidences principales (PETR : 91% - HG: 89%) et 94% de maisons individuelles
- **Ressources**, en 2014: 46% de foyers fiscaux imposés (PETR : 52% - HG: 52%)

Economie - Emploi

- **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** : 12 050 ha soit 22,7% de la SAU du PETR Pays Tolosan
- **1 004 emplois** pour 2 579 **actifs**, soit un ratio de 0,4 emplois pour 1 actif (PETR : 0,5 - HG : 0,9) (ratio habitants/emploi : 5,47 hab. pour 1 emploi)

Enseignement - services

- 7 écoles, 1 collège
- 12 équipements sportifs
- 5 médecins généralistes, soit 0,91 pour 1 000 hab.
- 1 centre annexe de Maison des Solidarités, 1 Centre d'Incendie et de Secours

Sources : INSEE, Recensement de la population 2013 (limites territoriales au 01/01/2013) - DGRIP 2014 - Recensement agricole 2010 du ministère de l'Agriculture - INSEE - Base permanente des Équipements

Compétences

obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace communautaire : SCoT, aménagement rural, ZAC d'intérêt communautaire, réserves foncières
- 2. Développement économique : Zones d'activités d'intérêt communautaire, promotion des activités économiques et accueil d'entreprises, programmes de développement locaux (Europe, Etat, Région, Département)

optionnelles

- 1. Protection de l'environnement
- 2. Voirie
- 3. Logement et cadre de vie
- 4. Equipements culturels/sportifs et écoles
- 5. Action sociale
- 6. Assainissement

facultatives

- + Tourisme
- + Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
- + Enfance, jeunesse
- + Petite enfance
- + Communications électroniques

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - C3G

Présentation de l'EPCI



Date de création :
22/12/1998

Nombre de communes :
18

Territoire situé dans le canton de Pechbonnieu. Limitrophe du département du Tarn, en proximité immédiate de la métropole toulousaine. Deux polarités : Montastruc-Garidech et Verfeil

Population municipale, en 2013 :
20 608 hab.

Superficie :
209 km²



© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - ODEI - septembre 2016

Données de cadrage

Population

- Taux de croissance démographique annuel moyen 2008-13: 1,4% (PETR : 2,0% - HG: 1,3%)
- Densité : 99 hab./km² (PETR : 120 - HG: 206)

Habitat - ressources des ménages

- Habitat: 94% de résidences principales (PETR : 91% - HG: 89%) et 91% de maisons individuelles
- Ressources, en 2014: 58% de foyers fiscaux imposés (PETR : 52% - HG: 52%)

Economie - Emploi

- Superficie Agricole Utilisée (SAU) : 14 384 ha soit 27% de la SAU du PETR Pays Tolosan
- 3 488 emplois pour 10 457 actifs, soit un ratio de 0,3 emplois pour 1 actif (PETR : 0,5 - HG : 0,9) (ratio habitants/emploi : 5,91 hab. pour 1 emploi)

Enseignement - services

- 19 écoles, 2 collèges, 1 lycée (LEPRP l'Oustal)
- 56 équipements sportifs
- 16 médecins généralistes, soit 0,78 pour 1 000 hab.
- 2 centres annexes de Maison des Solidarités, 1 Centre d'Incendie et de Secours

Sources : INSEE, Recensement de la population 2013 (limites territoriales au 01/01/2015) - DGRIP 2014 - Recensement agricole 2010 du ministère de l'Agriculture - INSEE - Base permanente des

Compétences

obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace communautaire : charte intercommunale de développement et d'aménagement, réserves foncières, ZAC d'intérêt communautaire, SCoT, aménagement rural en matière hydraulique
- 2. Développement économique : Zones d'activités d'intérêt communautaire, bâtiments d'activité pour l'accueil d'entreprises

optionnelles

- 1. Protection de l'environnement
- 2. Voirie
- 3. Logement et cadre de vie
- 4. Equipements culturels/sportifs et écoles
- 5. Action sociale
- 6. Assainissement

facultatives

- + Promotion du territoire par les OT, supports d'information patrimoine
- + Culture, Sport
- + Actions en faveur des jeunes
- + Petite enfance
- + Réalisation du PAVE
- + Communications électroniques

Communauté de Communes du Frontonnais - CCF

Présentation de l'EPCI



Date de création :
31/12/2012

Nombre de communes :
10

Territoire en bordure Est de la Garonne, au paysage marqué par la viticulture. Comprend deux centres urbains du Nord de Toulouse (Fronton et Castelnau d'Estrétefonds)

Population municipale, en 2013 :
24 609 hab.

Superficie :
161 km²



Sources : CD31, Préfecture 31

© Cartographie - Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DDET - septembre 2016

Données de cadrage

Population

- **Taux de croissance démographique annuel moyen 2008-2013** : 1,8% (PETR : 2,0% - HG : 1,3%)
- **Densité** : 153 habitants au km² (PETR : 120 - HG : 206)

Habitat - ressources des ménages

- **Habitat** : 92% de résidences principales (PETR : 91% - HG : 89%) et 82% de maisons individuelles
- **Ressources**, en 2014 : 51% de foyers fiscaux imposés (PETR : 52% - HG : 52%)

Economie - Emploi

- **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** : 7 174 ha soit 13,5% de la SAU du PETR Pays Tolosan
- **8 494 emplois pour 12 417 actifs**, soit un ratio de 0,7 emplois pour 1 actif (PETR : 0,5 - HG : 0,9) (ratio habitants/emploi : 2,90 hab. pour 1 emploi)

Enseignement - services

- 19 écoles, 1 collège, 1 lycée
- 59 équipements sportifs
- 21 médecins généralistes, soit 0,95 pour 1 000 hab.
- 1 Maison des Solidarités et 1 centre annexe, 1 Centre d'Incendie et de Secours

Sources : INSEE Recensement de la population 2013 (limites territoriales au 01/01/2015) - DGEIP 2014 - Recensement agricole 2010 du ministère de l'Agriculture - INSEE - Base permanente des Équipements 2014

Compétences

obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace communautaire : SCoT
- 2. Développement économique : Zones d'activités d'intérêt communautaire, promotion économique du territoire et accueil d'entreprises

optionnelles

- 1. Protection de l'environnement
- 2. Voirie
- 3. Logement et cadre de vie
- 4. Equipements culturels/sportifs et écoles
- 5. Action sociale
- 6. Assainissement

facultatives

- + Accueil des gens du voyage
- + Développement touristique
- + Réseau pluvial
- + Gestion d'une ancienne décharge
- + Parkings ouverts au public
- + Communications électroniques

Communauté de Communes de Save et Garonne - CCSG

Présentation de l'EPCI



Date de création :
17/12/2002

Nombre de communes :
13

Les communautés de Communes de Save et Garonne et des Coteaux de Cadours vont fusionner le 1^{er} janvier 2017.
Territoire situé dans le canton de Léguevin.
Limitrophe du département du Tarn et Garonne.

Population municipale, en 2013 :
26 089 hab.

Superficie :
218 km²



Sources : CD31, Préfecture 31

© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DDET - septembre 2016

Données de cadrage

Population

- Taux de croissance démographique annuel moyen 2008-13: 2,6% (PETR : 2,0% - HG : 1,3%)
- Densité : 120 habitants au km² (PETR : 120 - HG : 206)

Habitat - ressources des ménages

- Habitat: 90% de résidences principales (PETR : 91% - HG : 89%) et 78% de maisons individuelles
- Ressources, en 2014: 51% de foyers fiscaux imposés (PETR : 52% - HG : 52%)

Economie - Emploi

- Superficie Agricole Utilisée (SAU) : 13 194 ha soit 24,8% de la SAU du PETR Pays Tolosan
- 4 202 emplois pour 13 452 actifs, soit un ratio de 0,3 emplois pour 1 actif (PETR : 0,5 - HG : 0,9) (ratio habitants/emploi : 6,21 hab. pour 1 emploi)

Enseignement - services

- 26 écoles, 1 collège, 1 lycée
- 55 équipements sportifs
- 17 médecins généralistes, soit 0,65 pour 1 000 hab.
- 1 centre annexe de Maison des Solidarités, 1 Centre d'Incendie et de Secours

Sources : INSEE, Recensement de la population 2013 (limites territoriales au 01/01/2015) - DGFIP 2014 - Recensement agricole 2010 du ministère de l'Agriculture - INSEE - Base permanente des Equipements

Compétences

obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace communautaire : SCoT, aménagement rural, ZAC d'intérêt communautaire, réserves foncières, Programme d'Aménagement d'Ensemble(PAE), PAVE
- 2. Développement économique : Zones d'activités d'intérêt communautaire, promotion des activités économiques et accueil d'entreprises, programmes de développement locaux (Europe, Etat, Région, Département), politique de l'emploi

optionnelles

- 1. Protection de l'environnement
- 2. Voirie
- 3. Logement et cadre de vie
- 4. Equipements culturels/sportifs
- 5. Action sociale
- 6. Assainissement

facultatives

- + Tourisme local
- + Développement du milieu associatif
- + Accueil des enfants d'âge pré-maternel
- + Communications électroniques

Communauté de Communes Val'Aïgo - CCVA

Présentation de l'EPCI



Date de création :
17/12/1999

Nombre de communes : 8

intégration de Buzet-sur-Tarn en 2017

Territoire situé à l'extrême-Nord du département, traversé par la vallée du Tarn. Limitrophe des départements du Tarn et du Tarn et Garonne.

Population municipale, en 2013 :
13 767 hab.

Superficie :
116 km²



Sources : CD31, Préfecture 31

© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DDET - septembre 2016

Données de cadrage

Population

- Taux de croissance démographique annuel moyen 2008-13: 2,4% (PETR : 2,0% - HG: 1,3%)
- Densité : 116 hab./km² (PETR : 120 - HG: 206)

Habitat - ressources des ménages

- Habitat: 87% de résidences principales (PETR : 91% - HG: 89%) et 81% de maisons individuelles
- Ressources, en 2014: 43% de foyers fiscaux imposés (PETR : 52% - HG: 52%)

Economie - Emploi

- Superficie Agricole Utilisée (SAU) : 6 330 ha soit 11,9% de la SAU du PETR Pays Tolosan
- 4 294 emplois pour 6 445 actifs, soit un ratio de 0,7 emplois pour 1 actif (PETR : 0,5 - HG : 0,9) (ratio habitants/emploi : 3,21 hab. pour 1 emploi)

Enseignement - services

- 12 écoles, 2 collèges
- 47 équipements sportifs
- 19 médecins généralistes, soit 1,38 pour 1 000 hab.
- 2 centres annexes de Maison des Solidarités, 1 Centre d'Incendie et de Secours

Sources : INSEE - Recensement de la population 2013 (limites territoriales au 01/01/2015) - OGISP 2014 - Recensement agricole 2010 du ministère de l'Agriculture - INSEE - Bas permanent des Equipements

Compétences

obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace communautaire : SCoT, ZAC d'intérêt communautaire hors zones d'habitat
- 2. Développement économique : Zones d'activités d'intérêt communautaire, création d'une pépinière d'entreprises ou bureaux partagés

optionnelles

- 1. Protection de l'environnement
- 2. Voirie
- 3. Logement et cadre de vie
- 4. Equipements culturels/sportifs
- 5. Action sociale
- 6. Assainissement

facultatives

- + Gestion et entretien des espaces verts
- + Développement touristique
- + Mutualisation de services, mises à disposition
- + Petite enfance (équipements collectifs)
- + Communications électroniques

2. COMPETENCES DES EPCI

Compétences		EPCI						
		CCCB	4C	C3G	CCF	CCSG	CCVA	
obligatoires	Aménagement de l'espace communautaire	SCoT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		ZAC d'intérêt communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
		ZAC d'intérêt communautaire hors zones d'habitat						<input checked="" type="checkbox"/>
		Aménagement rural		<input checked="" type="checkbox"/>				
		Aménagement rural (hydraulique)			<input checked="" type="checkbox"/>			
		PAE - PAVE					<input checked="" type="checkbox"/>	
		Réserves foncières		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Développement économique	ZAE d'intérêt communautaire (Création +gestion)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Promotion d'activités économiques et accueil d'entreprises		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bâtiment d'activité pour l'accueil d'entreprises (pépinière-bureaux partagés)			<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
		Politique de l'emploi					<input checked="" type="checkbox"/>	
		Programme de développements locaux (Europe -Etat – Région-CD31)		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
	optionnelles	Protection de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Voirie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Logement & cadre de vie			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Equipements culturels et sportifs et écoles		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Equipements culturels et sportifs						<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Action Sociale			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Assainissement								

Compétences		EPCI					
		CCCB	4C	C3G	CCF	CCSG	CCVA
facultatifs	Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
	Accueil enfants âge pré maternel					<input checked="" type="checkbox"/>	
	Communications électroniques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mutualisation de services, mises à disposition						<input checked="" type="checkbox"/>
	Tourisme		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	PAVE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Accueil des gens du voyage				<input checked="" type="checkbox"/>		
	Réseau pluvial				<input checked="" type="checkbox"/>		
	Enfance, jeunesse		<input checked="" type="checkbox"/>				
	Actions en faveur des jeunes			<input checked="" type="checkbox"/>			
	Développement milieu associatif					<input checked="" type="checkbox"/>	
	Culture, Sport			<input checked="" type="checkbox"/>			
	Parkings ouverts au public				<input checked="" type="checkbox"/>		
	Gestion et entretien espaces verts						<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion d'une ancienne décharge				<input checked="" type="checkbox"/>			

3. PORTRAITS THEMATIQUES

a. Portrait économique

- **Activités et emplois**

Atouts	Faiblesses
Des zones d'activités avec des disponibilités pour l'accueil	Pas de ZAE à thèmes
Des activités et des emplois en développement dans le transport et la logistique	Peu de location d'immobilier d'entreprises
Un réseau d'accompagnement pour les créateurs	Fragilité des entreprises
Des créations d'entreprises artisanales// commerciales	Peu d'entreprises TIC
Potentiel pour la rénovation énergétique	Peu d'échanges entre les mondes de la recherche et de l'entreprise
Une économie résidentielle forte	Difficulté à répondre aux commandes pour les producteurs locaux en circuits courts
Une grande agriculture qui façonne le territoire, avec une prépondérance de la céréaliculture	Une agriculture dépendante de la ressource eau
Des niches agricoles	Des centres bourgs vieillissant et dévalorisés
Un espace test pour former les maraichers	Méconnaissance des aides sur rénovation énergétique
Une ossature de centres-bourgs, pôles d'échanges commerciaux	Pas de liaison entre collectivités et entreprises locales

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

Zones d'Activités

- Développer une économie respectueuse de l'environnement
 - Continuer à structurer l'implantation des entreprises dans des zones d'activités (transport collectif – PDE - PDIE)
 - Implanter des zones d'activités et d'emplois non délocalisables auprès des pôles ruraux (4C)
 - Réhabiliter, requalifier la zone d'activités de Merville 2
- Accueillir et développer les activités sur les énergies renouvelables ou alternatives
- Dédier une zone d'activités thématisée sur l'accueil d'entreprises blanches, agro-ressources, bio matériaux, Valorisation Agricole Non Alimentaire (VANA)
 - Créer une zone thématique (Ecopole à Merville)
- Créer un hôtel d'entreprises, et des tiers lieux, relais d'entreprises et coworking : faciliter et accompagner le télétravail
 - Création d'un espace ressources dédié à l'activité et l'emploi (CCSG)
 - 3 tiers lieux en projets

Miser sur l'implantation des entreprises à forte valeur ajoutée avec la proposition de TIC fortes

- Etendre et Renforcer le rôle moteur de la Zone Eurocentre– CCF
- Miser sur l'innovation et la recherche développement dans la zone Ecopole - CCSG

Artisanats et commerces

- Priorité : Favoriser la fonction commerciale des centres bourgs avec des aménagements (OMPCA) par
 - La rénovation et la réinstallation de locaux pour une activité commerciale dans les villages (Lapeyrouse- Villematier- Merville- Larra...)
 - L'aménagement urbain de Boulloc, de Grenade ou Fronton pour développer et amplifier la vie économique et commerciale dans les pôles urbains
 - La création d'une zone commerciale à Grenade
- Favoriser l'aide pour les économies d'énergie (bâtiments publics et privés)
 - L'accompagnement de l'artisanat pour développer ses compétences dans ce secteur en pleine expansion avec des chantiers publics (Bazus)

Agriculture

- Développer les circuits courts du particulier au monde de la restauration collective.....
 - Création de restaurants collectifs et cuisines centrales (Launac – CCF)
 - Soutenir les initiatives des agriculteurs pour le débouché de leur production (Maison de l'Ail, caves, diversification de l'activité, magasin fermier...)
- Organiser l'infrastructure de stockage et la logistique de transports des produits
- Pérenniser l'installation des maraichers : partenariat SAFER, agriculteurs, collectivités territoriales...
 - Appuyer la SCIC SGM pour l'installation des maraichers (CCSG)
 - Développer les actions sur la maîtrise du foncier agricole des collectivités

Economie solidaire

- Candidater sur un appel à projet d'économie solidaire : Pôle Territorial Création d'Emplois et développer ce champ d'activités sur le Pays (ex : unité de transformation de produits bio pour restauration scolaire)

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

Emplois & Accompagnement de l'activité

- Encourager l'initiative privée
- Prospector sur les métiers non délocalisables et en tension (logistique, agriculture, commerce, restauration...)
- Accompagner la reprise d'installation agricoles et l'installation d'agriculteurs
- Avoir une réflexion globale sur l'accueil des apprentis (social, mobilité, logement...)
- Favoriser l'entreprenariat féminin
- Enclencher sur une Gestion Territoriale des Emplois et Compétences y compris pour le monde agricole
 - en lien avec l'espace ressource activité & emploi (CCSG) et les CBE(NT et NET)
- Développer des actions de formation adaptées aux emplois de territoire (MCEF, consulaires, PE, ML 31...)

- Accompagner les chefs d'entreprises dans leur recrutement / évolution
 - Recenser les besoins des entreprises pour établir une liaison entre les acteurs de la vie économique (entreprises, salariés et acteurs)
 - Coordonner et homogénéiser les actions des acteurs emploi et insertion
 - Réaliser une étude de faisabilité de tiers lieux sur tout le pays
 - Continuer les actions du SENET pour la création d'activité
 - Favoriser la création et le fonctionnement des clubs entreprises / Emploi / Formation
- Adhérer à la Société Publique Locale (SPL) de solidarité territoriale

MISE EN RESEAU

- Créer du lien entre collectivités locales, producteurs restaurateurs, etc...
 - Articulation et coordination avec la SCIC SGM et son animateur
- Participer au l'expérimentation des usages numérique pour développer l'activité de la mobilité
 - Lier intimement l'activité économique et la mobilité (CCVA)
- Accompagner les associations d'insertion
 - Soutenir le réseau de l'insertion professionnelle autour du maraichage (Atelier des violettes- JDG)
- Aider au développement des réseaux de distribution
- Soutenir l'information des jeunes (collégiens et lycéens) sur le tissu économique local

COMMUNICATION

- Trouver une articulation et une visibilité avec les acteurs du développement économique (Région-Europe...)
- Créer une marque, un label, un sigle du territoire
 - Développer le partenariat avec la CDMA 31 et la CCIT et les syndicats professionnels pour élaborer une stratégie de marque
 - S'appuyer sur les labels existants pour en développer d'autres avec la CA 31
- Soutenir et diffuser les coopérations et bonnes pratiques entre collectivités et entreprises
- Promouvoir les actions de l'économie solidaire (journée, téléthon solidaire...)
- Créer du lien entre producteurs restaurateurs, collectivités, etc...
 - Renforcer les structures déjà sur le territoire et apporter une mutualisation de la communication (les CBE, les MCEF)

• **Tourisme**

Atouts	Faiblesses
Maison des vins et du tourisme à Fronton / le domaine de Bonrepos Riquet / la rivière « Tarn »	Pas de très « Grands sites » touristiques
La valorisation de sentiers pédestres, équestres, cyclables,...	La rivière Tarn non navigable, qui pourrait pourtant permettre le désenclavement d'une partie du territoire, par son accès - eau et terre -
Des itinéraires de découvertes d'intérêt régional : la route des vins AOC Fronton + ail violet de Cadours	Tous les territoires périphériques cherchent à se positionner sur le créneau de « poumon vert toulousain »
Des empreintes paysagères caractéristiques de la diversité : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>L'habitat gascon, les moulins, et le travail de la terre vers le canton de Cadours, l'ail violet AOC.</i> ○ <i>Les halles et pigeonniers en Save et Garonne, un patrimoine remarquable, agrotourisme très présent.</i> ○ <i>Les loisirs et découvertes autour du Torn et la forêt de Buzet vers Val'Aïgo, la découverte du cœur historique et industriel de Villemur.</i> ○ <i>Les cabanes de vignes, la route des vins</i> ○ <i>Le patrimoine religieux et culturel articulés aux chemins de randonnée (dont un jacquaire) valorisés en Girou</i> 	Rivaliser avec les territoires voisins sur l'axe « pleine nature » est difficile (Pyrénées, Tarn, Aveyron)
Une identité touristique autour de la marque Pays Tolosan	Peu d'hébergements touristiques de qualité (4680 lits au total)
6 OTSI répartis de manière homogène sur le territoire et 8 ETP qualifiés (personnels des OTSI) en charge de l'action touristique à l'échelle communale et/ou intercommunale	Peu d'hébergements collectifs (de grande capacité)
Une habitude de travailler ensemble entre ces structures	Peu de voies vertes ou vélos routes
240 emplois salariés concernant 164 établissements (hébergements, restaurants, loisirs récréatifs, sites, agences...)	Informations et signalétiques touristiques quasi inexistantes
Des dépenses liées aux nuitées et excursions : 13 900 000 €	Des OTSI fragiles (financièrement et/ou structurellement)
	Compétence tourisme peu exploitée par les EPCI
	Des outils de communication sans réelle unité
	Pas de proposition commerciale touristique développée à l'échelle du pays

Plus de 186 000 excursionnistes / Plus de 40 000 visiteurs par an sur les manifestations (saveurs et senteurs, 31 notes d'été, fête de l'ail, Festi'bout'chou, Wassa'n Africa, etc...)

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

- Favoriser la création d'un projet touristique économique qui valorise les ressources patrimoniales naturelles et culturelles
 - Création et/ou renforcements d'espaces marketing touristiques afin de renforcer l'attractivité et l'économie touristique du territoire (ex: espace de réception-séminaire de la Maison du jardinier de Bonrepos Riquet, ouverture d'un espace dédié à la valorisation de l'AOC Ail violet de Cadours, ouverture d'un espace « Vinalie » dédié à la valorisation-commercialisation de l'AOC Fronton, ouverture d'un espace muséal de la Vigne, bistrots de pays...)
- Renforcer et développer des itinéraires de randonnée (pédestre, voies vertes, ...), cyclable, équestre) en liant les territoires, en proposant des signalétiques par thèmes :
 - Produits locaux de notoriété pouvant 'servir' à la capitale régionale (route des vins, ail, ...)
 - Parcs de loisirs, d'activités de sports, de loisirs et de pleine nature à forte fréquentation (Animaparc, Labyrinthe de Merville, Natura Game...) pour tous niveaux, dont parcours santé
 - Autour du thème « Campagne de Toulouse », proposer une offre performante pour les familles (zones de piques niques, aires de campings car, + tous les projets pouvant renforcer la navigabilité du Tarn (piscine d'eau vives, implantation péniches et/ou barges, etc...)

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

- S'organiser autour de mises en comuns de moyens sur un plan technique et humain :
 - la gestion internet et l'animation numérique du territoire
 - la valorisation des itinéraires de randonnée
 - la création d'offres, de produits touristiques, d'un évènement touristique fédérateur ...
- La commercialisation d'offres oenotouristiques et agrotouristiques (rencontres gourmandes, réseau « Bienvenue à la ferme », « Bistrot de Pays »...), d'itinéraire journée « clé en main », de jeu de piste et de rallye touristique, etc....

MISE EN RESEAU

- Renforcer le positionnement des offices de tourisme comme acteurs incontournables de développement touristique par des opérations d'animation à l'échelle du PETR
- Développer les actions et les moyens comuns, et aller pas à pas vers une organisation de base partagée
- Répondre à l'Appel à Projet SPÔTT

COMMUNICATION

- Développer une méthodologie pour des outils comuns (topoguides Rando familles, brochures idées weekend, cartographie, guide, ...)
- Développer une méthodologie commune pour la promotion du territoire (site @, signalétique,...) avec un entrée commune et unifiée

b. Portrait du cadre de vie

• Services à la population

Atouts	Faiblesses
<p>Une population jeune et active 26 % de la population à moins de 20 ans 35 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 Des RPI* et des réouvertures d'écoles Richesse et vitalité du milieu associatif Un accompagnement soutenu des personnes en perte d'autonomie La création de logements sociaux pour une meilleure mixité sociale Prise en compte du DD* dans les opérations urbaines Création de jardins familiaux et ou d'espaces publics de partage et de convivialité</p> <p>*****</p> <p>Glossaire RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal DD Développement Durable EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant TAP : Temps d'Activité Scolaire ALAE : Accueil loisir activité extrascolaire ALSH : Accueil loisir sans hébergement EHPAD : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes</p>	<p>Petite enfance : peu d'EAJE* avec forte amplitude Ecole : TAP- ALAE/ALSH* primordiale pour les actifs, notamment les femmes Problème de transport en temps scolaire ou extra-scolaire Equipements sportifs surchargés ou vétustes Pas de maison de services au public Peu de salles de convivialité ou de maison des associations Pas de piscine couverte pour l'apprentissage scolaires Problème de santé publique à court terme (médecins...) Peu de places en EHPAD* – manque de personnel pour l'aide à domicile Des centres bourgs vieillissants et des résidences principales inadaptées (insalubrité, indécence...) Méconnaissance des aides sur la rénovation énergétique</p>

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

Habitat & Cadre de vie

- Aider la reconquête sociale des centres villes par des travaux d'aménagement urbain
- Réaliser des logements sociaux dans chaque opération urbaine
- Remettre du logement locatif dans les centres bourgs
- Proposer la réalisation d'OPAH (Opération Programmée Amélioration Habitat) pour la résorption de l'indécence et de l'insalubrité
 - Travailler sur l'aménagement et l'accessibilité pour tous des centres bourgs (Bouloc)
- Mailler l'urbain avec des liaisons douces
 - Réaliser des cheminements doux pour l'accessibilité sécurisée à tous des équipements et services (CCCB)
- Créer des espaces partagés : places, squares, bases de loisirs, parcours de santé, jardins collectifs, jardins familiaux....
 - Projets d'une base de loisirs à Fronton, de 5 jardins familiaux (CCF) et d'une librairie café à Paulhac

Infrastructures & Equipements

- Favoriser l'implantation et la création des services essentiels à la population
- Créer des maisons de services au public (CCF et C3G)
- Créer des espaces associatifs, de convivialité et de partage (Montastruc, Garidech, Montjoire) des lieux intergénérationnels et des tiers lieux sociaux (Bouloc, Rouffiac, Montberon)
- Créer des EAJE, TAP, espaces accueil et loisirs enfants et adolescents : une dizaine de projets recensés
- Construire des cuisines centrales pour la restauration collective de qualité et en circuits courts
- Aménager des lieux adaptés pour l'accueil des gens du voyage
- Développer l'école numérique : former dès le plus jeune âge à l'algorithme, au développement de projet et à la robotique.
- Installer une Maison de Santé Pluri-professionnelle pour accueillir les médecins généralistes de demain
- Projets à Fronton et sur la CCVA
- Développer les équipements sportifs couverts ou de plein air -City Park, gymnases, dojo
- Espaces de pratiques sportives à Daux, Verfeil, Lapeyrouse Fossat, des espaces sportifs mutualisés
- Réaliser une ou plusieurs pôles nautiques pour l'apprentissage de la natation en milieu scolaire (idéalement, deux équipements localisés sur Grenade et Cepet)
- 2 EPCI portent l'idée d'une piscine couverte d'apprentissage, Verfeil voudrait couvrir sa piscine d'été,
- Acquérir des minibus pour le transport de publics dépendants et mutualiser son utilité

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

Services à la population

- Prioriser la création de services qui permettent aux femmes d'avoir un égal accès à l'emploi
- Expérimenter des solutions alternatives à l'EHPAD pour l'accueil des personnes âgées dépendantes :
 - regroupement logements destinés aux personnes âgées en centre bourg
 - projet d'installation d'une résidence personnes âgées à Larra
 - maintien à domicile : services d'accompagnement santé : portage repas
 - généraliser les ateliers mémoire
 - Définir avec l'ARS la stratégie pour répondre aux besoins de santé du territoire :
 - Renouvellement de nos médecins généralistes
 - Installation de podologue-pédicure, ophtalmologiste, cardiologue, ORL, radiologie, gynécologue, pédiatre, gériatre....
- Créer des espaces ressources pour les aidants
- Lutter contre l'isolement et la fracture numérique
- formation informatique pour les personnes âgées
- S'appuyer sur les relais associatifs pour l'expression écrite (illettrisme, âge, incapacité)
- Favoriser l'inclusion sociale et l'insertion socio professionnelle des publics en difficulté
- soutenir et amplifier les actions des ateliers et associations d'insertion professionnelle du territoire (Jardin Du Girou à Gragnague - l'atelier des Violettes à Montaignut sur Save)

MISE EN RESEAU

- Soutenir et diffuser les coopérations (collectivités entreprises associations)
 - Créer une Police Municipale Intercommunale - CCVA
- Accompagner le mouvement associatif lors de son développement
 - Continuer l'action avec le DLA et amplifier la démarche de lien entre entreprises, territoire et associations
- Mobiliser les acteurs et partenaires sociaux sur des forums sociaux avec des thématiques partagées
 - Créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale - CCVA
 - Continuer les actions de formation et d'information du Forum Social

COMMUNICATION

- Inciter à la rénovation énergétique (communication/ lutte habitat indigne...)
- Création d'outils de communication vers le public / professionnels (répertoire social...)

• **Environnement**

Atouts	Faiblesses
<p>Un territoire riche en espace naturel et diversifié (forêts, cours d'eau, vallée de la Save, du Tarn, du Girou, de la Garonne, des bois et un système bocager (haie champêtre...))</p> <p>Des espaces agricoles et viticoles, des gravières (restitution écologique)</p> <p>Poumon vert de Toulouse</p> <p>Des espaces forestiers majeurs (forêt de Buzet et de Bouconne, du Burgaud)</p> <p>Une biodiversité remarquable - Flore protégée</p> <p>Réseau d'acteur autour de la biodiversité et de l'éducation au développement durable (lycée d'Ondes, association...)</p> <p>Des espaces protégés (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, Arrêté préfectoral de biotope)</p> <p>Une production de déchets par habitant peu importante sur le territoire</p> <p>Présence de 6 déchetteries bien réparties sur le territoire</p>	<p>Des espaces naturels peu valorisés</p> <p>Une biodiversité méconnue du grand public</p> <p>Espaces naturels méconnus et modalités d'accès difficiles du grand public</p> <p>Une ressource en eau sous pression qualitative et quantitative en raison des activités domestiques et économiques</p> <p>Par de déchèterie pour les professionnels</p> <p>Pas de plateforme de stockage pour les déchets verts</p> <p>Effet de l'urbanisation induisant une altération du paysage</p> <p>Manque de synergie des réseaux d'acteurs</p>

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

- Accompagner la réalisation un atlas sur la biodiversité.
- Aider à la gestion et à la valorisation des espaces verts et naturels
- Aider à la mise en œuvre de sentiers pédagogiques autour de la biodiversité
- Accompagner le renforcement sur la renaturalisation des espaces publics
- Encourager les intrants de matière organique (pailles notamment)
- Promouvoir et développer la réalisation et l'utilisation de compost (école, immeuble, restaurant...)
- Promouvoir la gestion des déchets verts
- Renforcer le déploiement des fermes initiatives autour de l'éducation au développement durable

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

- Développer l'éducation au développement durable dès le plus jeune âge

MISE EN RESEAU

- Soutenir les formations pour renforcer la gestion environnementale des espaces verts
- Accompagner les projets et mobiliser les acteurs d'éducation à l'environnement

COMMUNICATION

- Sensibiliser à la préservation de l'environnement et au développement durable
- Sensibiliser à la gestion des déchets
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Communiquer sur les économies d'eau afin d'adapter la consommation aux ressources disponibles

• Culture

Atouts

Activité culturelle sur le Pays intense :

- o festival Musiques en vignes dans le Frontonnais, ancré dans le paysage culturel du territoire
- o projet éducatif de l'école de musiques actuelle de Grenade Sur Garonne, Multimusiques
- o fabrique marionnettique Usinotopie en capacité de développer des projets de résidence pouvant contribuer au développement culturel qualitatif de tout le territoire
- o autres : programmations culturelles (Bouloc, Paulhac, etc.)

Les acteurs culturels accompagnés dans le cadre du projet Culturel territorial 2009-2014 (contractualisation Région MP) Pays Tolosan sont en mesure de proposer une véritable intention culturelle fédératrice, dans une logique de mutualisation.

Amélioration de la structuration des associations culturelles en termes de méthodologie :

- o gestion associative et de projet
- o gestion budgétaire (part d'autofinancement dans les projets culturels de plus en plus élevée : vers une solidité financière et pérennisation des projets et des structures culturelles)
- o travail sur les publics
pédagogie/sensibilisation à la question culturelle dès le plus jeune âge.

Engagement significatif de certaines communautés de communes, bien que n'ayant pas la compétence culturelle.

Une perspective de collaboration entre le privé et le public sous l'angle culturel existe : de nombreuses entreprises (PME / grandes entreprises logistiques, etc...) sont en capacité d'investir sur les actions culturelles identitaires du territoire.

Faiblesses

Professionnalisation des acteurs encore trop fragile

Peu ou pas de prise de compétence culturelle des EPCI

Des résidences d'artiste trop peu développées et qui pourtant pourraient servir le territoire et un public de divers horizons

La diversification de fonds (mécénat nature et numéraire) qui apparait dans les budgets des associations reste encore trop peu exploitée

La perspective de collaboration Privé-Public est encore très peu exploitée car le lien entre les entreprises est difficile à tisser, et très chronophage.

Avenir du réseau culturel en place reste en suspens car les opérateurs culturels qui le composent ne seront plus financés via le dispositif PCT de la Région.

Le cabinet culture Eco a permis de proposer une méthodologie d'action sur la question du mécénat aux associations qui le souhaitent. Il y a aujourd'hui un savoir-faire sur ce sujet.

Politique de Communication culturelle à l'échelle du pays : radio culturelle et touristique hebdomadaire / un support de communication commun trimestriel

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

- créer une « école de musique pôle » à Grenade, Fronton, capable d'accueillir correctement les adhérents
- réhabiliter le petit patrimoine culturel /cultuel : orgue Feuga Jungk de 1852 de Fronton, lavoirs...
- renforcer le positionnement des opérateurs culturels sur des projets autour de l'enfance et petite enfance
- rénovation ou réhabilitation de lieux dédiés à la lecture publique : médiathèque et bibliothèques et y développer des lieux d'exposition et d'expression
- Créer des lieux mixtes : salle polyvalente à vocation culturelle et pédagogique/ sportive (ex : Soleilha à Bessières)
- Créer des lieux ouverts et mutualisables : théâtre de plein air, théâtre de verdure pour accueillir scolaires, spectacles vivants...

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

- Développer les liaisons entre les PME et les acteurs culturels du pays dans un objectif de partenariat et de diversification des fonds
- Aide à l'émergence de saisons culturelles
- Aide à l'émergence de résidences d'artistes sur le territoire pour public jeunes afin de le fixer sur le pays

MISE EN RESEAU

- Renforcer le positionnement des opérateurs culturels identifiés sur la période 2007-2014, comme des acteurs incontournables de développement culturel territorial

COMMUNICATION

- Développer des outils de communication afin de promouvoir et valoriser l'offre culturelle (support @, radio, support agenda papier, ...)

c. Portrait de la mobilité

Atouts

Présence de 2 autoroutes (A68 – A62)
Présence de deux lignes de chemin de fer (Toulouse/ Albi- Toulouse / Montauban)
Présence de 1 gare et 3 haltes ferroviaires (Castelnau d'Estrétefonds, Montastruc la Conseillère, Gragnague, Roquesérière)
Renforcement de la desserte en TER
Présence de 3 lignes de bus à haut niveau de services ligne HOP ! du Conseil Général
Renforcement de la ligne Hop ! Entre 12h et 14h00
Augmentation des places de parking à la gare de Castelnau d'Estrétefonds
Des entreprises innovantes sur le territoire dans le domaine de la mobilité
Expérimentation de solutions innovantes sur les usages numériques pour la mobilité en périurbain
Présence d'aire de covoiturage spontanée
Lien vers des lignes structurantes Tram et Métro
Liaison avec la métropole

Faiblesses

Une place prépondérante de la voiture
trafic routier intense au niveau des axes principaux et secondaire, à proximité des autoroutes et ZA
Les déplacements transversaux et internes aux territoires difficiles
Difficulté de déplacements des jeunes, des personnes en manque d'autonomie de mobilité dans les déplacements transversaux
Des pratiques et des offres de covoiturage en développement mais manque de visibilité
Une offre de Transport en commun insuffisante
Manque d'aire de covoiturage aménagé et de Hub multimodal
Manque de liaison douce notamment vers des pôles (sportifs, culturel...). Manque de sécurisation
Manque de connaissance de lieux de services locaux (bibliothèque, équipement sportifs...)
Manque d'information voyageur et d'information multimodale
Manque de connaissance et de diffusion de l'information
Manque de Transport à la Demande et de rabattement vers les pôles multimodaux
Manque de connaissance des flux et de zone de génération de flux et de cartographie sur les flux et sur le temps
Manque de liaison entre Castelnau d'Estrétefonds / aéroport
Manque d'aménagement de la gare de Gragnague (parking, connexion autre mode de transport...)
Manque de prospective et de lien entre les capacités d'urbanisation et les moyens de mobilités existants
Manque d'analyse d'impact des projets structurants (TGV, Pont sur la Garonne, parc des expositions....)

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

- Accompagnement à la mise en œuvre d'un territoire connecté : connaître, analyser et informer le tout en open data et cartographie
 - Développement de l'information voyageur et multimodale
 - Développement de l'innovation dans le domaine des transports (véhicules hydrogène, covoiturage dynamique...)
 - Création d'une offre multimodale et légère générée à partir de la demande des usagers
 - Aménagement des aires de covoiturage
 - Construction des nœuds d'échange (ou hubs) attractifs permettant un rabattement efficace. Grâce à une approche servicielle nouvelle, générer l'attractivité dans des hubs qui permettront de centraliser et donc de massifier les flux puis de les redistribuer vers des modes alternatifs.
- Accompagner le développement des modes doux
- Investir dans l'offre de vélos électriques sur les pôles de rabattement ou touristiques

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

- Accompagnement / déploiement du territoire connecté
- Réalisation à l'échelle du territoire d'un schéma des modes doux

MISE EN RESEAU

- Mise en réseau des acteurs de la mobilité

COMMUNICATION

- Informer les citoyens sur l'offre de transport existante
- Soutenir et diffuser les coopérations et bonnes pratiques
- Promouvoir les actions innovantes dans le domaine de la mobilité
- Sensibiliser aux modes doux

d. Portrait énergétique

Atouts	Faiblesses
Potentiel de développement des énergies renouvelables (soleil, bois, géothermie...)	Un éclairage public peu performant
Un potentiel important en termes de réduction des consommations d'énergie	Des bâtiments publics énergivores
Un gisement de déchets organiques pour la méthanisation	Un parc de logements privés et publics vieillissant
L'énergie hydraulique (Tarn)	Peu de recours aux énergies renouvelables
Quelques fermes et bâtiments photovoltaïques	Difficulté à intégrer les nouvelles énergies sur les centres historiques, et patrimoine historique
	Pas de stratégie sur la transition énergétique (Plan Climat Energie) et sur les stratégies nationales

La démarche ascendante : actions et opérations proposées par les acteurs du territoire

INVESTISSEMENTS MATERIELS

- Renforcer la mise en place d'un éclairage public performant
- Renforcer la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux
- Accompagner l'installation de chaufferie bois
- Appuyer la rénovation thermique des bâtiments
- Développer l'installation domotique pour diminuer la consommation énergétique sur bâtiments publics
- Inciter à l'autonomie énergétique des particuliers, agriculteurs...
- Impulser le déploiement d'expérimentation de systèmes innovants
- Aider les collectivités locales et les associations à acheter des véhicules électriques
- Mailler le territoire de bornes électriques
- Réhabilitation des centrales hydroélectriques et électriques
- Installer des filières de production énergétique non fossile (bois, miscanthus, méthanisation)

INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

- Installer une plateforme d'Information Energie
- Développer les opérations d'économies d'énergie (FAEP)
- Accompagnement à la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, véhicules).
- Mettre à disposition un Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour les collectivités
- Diagnostiquer le potentiel et la faisabilité des projets sur les énergies renouvelables

MISE EN RESEAU

- Travailler sur la sensibilisation aux économies d'énergie

COMMUNICATION

- Développer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie
- Informer les habitants sur les énergies renouvelables

C. Projet de territoire

Conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 20 janvier 2014 et la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural Pays Tolosan, créé par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015, définit avec les six communautés de communes qui le composent, le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie associés, son projet de territoire.

Ce projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Les acteurs du projet précisent les actions en matière de développement économique, d’aménagement de l’espace et de transition écologique qui sont conduites par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les communes qui le composent et/ou le PETR, dans le respect de la compatibilité avec les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) qui s’appliquent sur leur périmètre respectif.

Le projet de territoire est un document politique partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d’actions afin de garantir sa mise en œuvre.

• ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet s’est construit en s’appuyant sur :

1- Les démarches antérieures

Les études, schémas territoriaux et actions engagés durant dix années, entre 2004 et 2014, au titre de l’association du Pays Tolosan.

Les opérations réalisées au sein des contractualisations successives durant cette même période, par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et/ou l’association Pays Tolosan.

La candidature du GAL Pays Tolosan pour le programme Leader 2015-2020.

2- Le diagnostic territorial

Partie 1 : le diagnostic par thématiques fait ressortir les enjeux stratégiques de développement de notre territoire: services à la population, économie, mobilité, transition énergétique et écologique en cohérence avec les prescriptions réglementaires relatives au projet de territoire.

Partie 2 : Examen des compétences statutaires et exercées des communautés de communes membres du PETR Pays Tolosan dans la perspective de définir les actions potentiellement réalisables à son échelle.

Ces deux analyses croisées permettent de faire émerger trois enjeux territoriaux qui correspondent aux trois axes stratégiques du projet de territoire :

- 1- *Enjeu 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie*
- 2- *Enjeu 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée*
- 3- *Enjeu 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux*

Un quatrième enjeu, transversal, s'impose, qui structurera et contribuera à

- 4- *La mise en œuvre et au suivi du projet de territoire*

Il convient de constituer un comité technique, composé de la direction du PETR, des DGS des communautés de communes, qui pourra être renforcé, selon besoins, des DGS des communes positionnées comme pôles d'équilibre par le SCOT NT et le SCOT de la Métropole Toulousaine.

Les enjeux définis concourent à renforcer, développer et pérenniser l'attractivité du territoire.

3 – le choix de la méthodologie pour l'application du projet de territoire

En parallèle et en corollaire des enjeux, les besoins du territoire ont été identifiés. Ils permettent d'établir des programmes d'actions qui peuvent être classifiés selon leur typologie :

- Les actions et opérations déjà validées et/ou engagées, dans le cadre du Contrat Régional Unique, de la candidature du programme Leader ou du contrat de Ruralité à finaliser.
- Les actions prioritaires du PETR : dans la limite des capacités techniques et financières qu'il peut mobiliser.
- La prospective territoriale : les actions ou opérations qui présentent un intérêt pour tout le territoire et qui ne peuvent s'envisager que sur le moyen et long terme.

Les actions et opérations mises en œuvre seront inscrites dans une convention signée par les parties prenantes du projet de territoire.

Elle sera mise en forme dès la fin 2017 et précisera ses modalités de mise en application.

1. ENJEU 1 : AMELIORER ET PRESERVER LA QUALITE DE VIE

a. Rappel du contexte et de la stratégie

Situé dans la zone de forte attractivité de la métropole toulousaine, le PETR Pays Tolosan accueille de nouvelles populations et connaît une poussée démographique conséquente depuis les années 1980. Cette situation s'est d'abord concentrée sur les territoires les plus proches de l'agglomération pour se diffuser dans tout le territoire du PETR.

Cette attractivité liée en grande partie à sa situation géographique privilégiée, au carrefour des dynamiques métropolitaine et régionales, traversée par des axes de dessertes routières et ferroviaires a eu comme conséquence l'implantation de l'économie présentielle au fur et à mesure de la progression de ces nouvelles populations dans nos bassins de vie (les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes).

Cet apport de population, jeune, active est un avantage, un atout formidable pour notre avenir, pour l'attractivité naturelle de notre territoire.

Il doit être conforté par le développement d'infrastructures et de services en direction de nos populations pour que ce territoire soit attrayant, attirant et vivant.

C'est sur l'accessibilité et la qualité des services et équipements que le territoire doit investir en concentrant les efforts pour :

- Proposer une offre en équipements et services à la hauteur des attentes des habitants, notamment pour les équipements structurants à l'échelle ou pour l'ensemble du territoire, essentiels pour chaque bassin de vie et de proximité pour les communes.
 - Déployer un service public de qualité et de proximité grâce notamment au développement des usages du numérique et à leur accessibilité.
 - Attirer une population diversifiée avec une politique d'inclusion sociale.
 - Développer un urbanisme de qualité, répondant aux attentes de nos habitants en s'engageant dans : la lutte de l'habitat indigne, indécent ou insalubre, la requalification et la dynamisation des centres bourgs, la diversification de l'offre de logements, la transition énergétique, la maîtrise des dépenses énergétiques, publiques et privées, le respect de l'environnement, l'obtention de label ou de distinction tel le « TEPCV » (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), en confortant les directives réglementaires inscrites ou à inscrire dans les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) des deux Scot qui couvrent notre territoire.
 - Dynamiser la vie collective et animer les centres bourgs avec une production de logements adaptés, des services et espaces collectifs.
 - Rendre accessible la culture à tous, par des équipements et services adaptés,
 - Valoriser le patrimoine vernaculaire de notre territoire et en faire un marqueur identitaire fort,
 - Développer les modes doux et alternatifs de déplacement dans et hors les centres urbains, pour faciliter l'accès à tous les espaces et à toutes les fonctionnalités
 - Travailler pour que les informations sur les services et équipements soient accessibles à tous, non seulement aux habitants mais également aux excursionnistes et touristes
- Ouvrir toutes les actions déclinées dans l'enjeu n° 1 aux habitants mais aussi aux touristes et excursionnistes qui vivent, animent, découvrent et traversent le territoire (aménagement des centres-bourgs, itinérances douces, réhabilitation du patrimoine bâti ou naturel....)

b. Actions

Les acteurs du projet, s'appuyant sur :

- La stratégie déclinée dans la candidature Leader 2015-2020
- La stratégie déclinée dans le Contrat Régional Unique
- Les propositions du Schéma Territorial d'Accompagnement à la Personne (STAP)
- Les préconisations du Schéma Territorial des Pôles Nautiques (STPN)
- L'Agenda local 21
- Les orientations du Plan Global des Déplacements

En tenant compte des attentes du futur Contrat de Ruralité, ils conviennent d'agir dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions respectives autour des orientations afin d'améliorer et préserver la qualité de vie.

c. Actions déjà validées dans le cadre de la stratégie Leader

- ***Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions***

L'accueil de nouvelles populations demande une adaptation des équipements et services du territoire. L'attractivité résidentielle dépend des réponses apportées pour le maintien ou l'amélioration de la qualité de vie. Quels que soient les domaines envisagés, les attentes de toutes nos populations sont fortes et nécessitent un accompagnement technique et un soutien financier pour leur réalisation.

Objectifs

- Accompagnement des personnes du début à la fin de vie
- Equipements structurants
- Equipements essentiels à chaque bassin de vie
- Inclusion sociale et mixité de la population
- Relais et services aux publics

Outils / Actions existants et/ou à mettre en œuvre

- Rénover, adapter ou réaliser des infrastructures et équipements de services collectifs, publics et aux publics de proximité en réponse aux besoins sociaux, sportifs, culturels ou associatifs... de la population à l'échelle communale, intercommunale, supra communale ou du PETR
- Rendre accessible à tous les services publics et les services au public
- S'inscrire dans une démarche de reconquête urbaine et de redynamisation des centres bourgs
- Utiliser tous les outils existants et les leviers pour dynamiser les centres-bourgs (DPU, bailleurs sociaux et commerces, etc....)
- Dynamiser la vie collective et animer les centres bourgs : aménager des espaces publics partagés ou et de mixité sociale (jardins partagés, squares, espaces collectifs de repos, de rencontres, de jeux....)
- Renforcer la mixité sociale dans la réalisation d'opérations urbaines
- Prendre en compte l'inclusion sociale des nouvelles populations
- S'appuyer sur les usages numériques pour proposer des solutions innovantes accessibles à tous et en tout lieu
- Installer un réseau wifi gratuit dans l'espace public

Actions à lancer dès 2017

- Dynamiser les centres bourgs des communes : tiers lieux sociaux, requalification urbaine, acquisition, rénovation construction de lieux de vie sociaux et économiques
- Répondre aux besoins de la population : espaces dédiés aux services à la population (santé, loisirs, sports...)
- Réaliser pour les services au public et à la population, des usages numériques accessibles à tous

Acteurs et partenaires

PETR, EPCI compétents, communes, les acteurs du développement social (publics, fondations, associations/Scop/Scic), le GAL Pays Tolosan, Etat, CAF, Région, Département.

• **Libérer les énergies culturelles**

La culture est un vecteur d'intégration et de lien social. Elle sensibilise, grâce aux manifestations, festivals et autres points d'orgues culturels, tous les habitants à leur patrimoine bâti ou vernaculaire, à leur cadre de vie. Elle permet de développer d'une part l'enracinement, l'appartenance identitaire au territoire et, d'autre part de conforter le rôle de ce patrimoine dans l'économie touristique. L'accueil de ces nouvelles populations appelle la mobilisation de moyens accrus pour l'apprentissage et l'accès pour tous à des services culturels : médiathèques, bibliothèque, écoles de musique ou cinéma.

Objectifs

- Renforcer le positionnement des opérateurs culturels déjà identifiés sur la période 2007-2014 ou en émergence
- Aider la création et promouvoir les projets culturels inscrits dans la durée (saison culturelle, actions publiques jeunes, médiation, résidence artistique...)
- Soutenir les équipements culturels structurants (écoles de musique et lecture publique)
- Renforcer le mécénat et diversifier les financements participatifs (crowdfunding) avec le développement des usages numériques
- Préserver la mémoire collective et l'identité patrimoniale et culturelle du territoire
- S'appuyer sur les usages numériques pour le développement de l'action culturelle

Outils / Actions existants et/ou à mettre en œuvre

Ouvrir des espaces pédagogiques culturels (écoles de musique, danse...)

- Rénover ou créer de lieux dédiés à la lecture publique et audiovisuelle (dont les cinémas)
- Réhabiliter le petit patrimoine culturel /culturel (bâti et immatériel) marqueur de l'identité territoriale
- Sauvegarder la mémoire des anciens du territoire pour le partage et la transmission intergénérationnelle.
- Aménager ou rénover les écomusées ou espaces muséaux

- Soutenir les créations de résidences d'artistes
- S'investir dans l'action culturelle : expositions itinérantes, festivals relatifs au patrimoine culturel, saisons culturelles
- Imaginer des concours d'expression sur le lien « jeunes et territoires »...
- Mettre en réseau des opérateurs culturels
- Divulguer avec les outils numériques et leurs usages les programmations et manifestations des actions culturelles (support @, web radio, agenda, sms etc...)
- Renforcer le mécénat public et privé (entreprises, particuliers, crowdfunding...)

Actions à lancer dès 2017

- Construire ensemble une communication de promotion du territoire, des activités culturelles et festives pour l'été 2017
- S'appuyer sur le label Vignoble et Découverte pour développer les liens agrotouristiques entre les AOC de notre territoire
- Réaliser des panneaux et colonnes d'affichage dans chaque commune
- Elaborer un usage numérique pour relayer les manifestations culturelles et festives

Acteurs et partenaires

PETR, EPCI compétents, communes, les acteurs, services et équipements culturels, associations et fondations, la DRAC, le GAL Pays Tolosan, Etat, Région, Département.

• Préserver et valoriser les ressources naturelles

Le PETR Pays Tolosan se caractérise par ses nombreux espaces naturels agricoles et des milieux humides qui participent à la qualité du cadre de vie de ce territoire périurbain et à son identité. . Surnommée « la petite Toscane », notre territoire se caractérise par une agriculture diversifiée, qui comprend deux AOC, le vignoble de Fronton et l'ail de Cadours, ses paysages naturels vallonnés, ses forêts (domaniales), son réseau hydrographiques et ses plans d'eau. Cette campagne toulousaine accueille des activités de loisirs verts et attire les excursionnistes. Ce cadre de vie privilégié est un atout pour le développement de l'économie touristique : il faut donc préserver les ressources naturelles, faunistiques et floristiques, tout en éduquant les populations au respect de ce patrimoine commun. La qualité de vie est une partie intrinsèque de notre environnement. Le projet de territoire s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec les 4 axes de l'agenda 21 du Pays Tolosan décliné en 33 fiches projets et 88 modalités d'actions.

Objectifs

- Améliorer le cadre de vie
- Préserver et valoriser les ressources naturelles, faunistiques et floristiques
- Réduire la consommation d'énergie – minimiser notre empreinte écologique
- Développer les énergies renouvelables

- Devenir un territoire « zéro déchet », lutter contre le gaspillage
- Développer les débouchés des circuits courts dans la restauration collective
- Sensibiliser, éduquer les populations, notamment les enfants, au Développement Durable
- Aller vers une reconnaissance de Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte (TEPCV)

Outils / Actions existants et/ou à mettre en œuvre

- Accompagner la démarche d'élaboration d'atlas communal ou intercommunal de la biodiversité
- Réaliser un atlas sur la biodiversité à l'échelle du PETR
- Aider à la gestion et valorisation des ressources naturelles
- Aider à la mise en œuvre de sentiers pédagogiques
- Acquérir du foncier pour la requalification urbaine
- Adapter les actions et les moyens pour les communes de moins de 2 000 habitants
- Renforcer la renaturalisation des espaces publics urbains (Trame Verte et Bleue)
- Promouvoir la réalisation de compost et de gestion des déchets verts
- Innover pour entretenir les zones zéro phyto (piétonnier et surfaces minéralisées)
- Transmettre aux générations un territoire préservé
- Encourager les initiatives pour l'éducation au développement durable dès le plus jeune âge
- Renforcer le déploiement d'espaces pédagogiques
- Aider les démarches vertueuses réglementaires ou innovantes (ex PCAET)
- Etre une Personne Publique Associée (PPA) de premier plan pour intégrer les réflexions dans les PADD des collectivités

Actions à lancer dès 2017

- Initier le recueil des informations pour rédiger l'atlas de la biodiversité
- Lancer des actions d'éducation à l'écologie et au développement durable auprès des publics scolaires
- Travailler avec les ALAE
- Lier le tourisme écologique du territoire avec l'accueil des nouvelles familles
- Renforcer la renaturalisation des espaces publics urbains (centres-bourgs)
- Planter des espèces peu gourmandes en eau

Acteurs et partenaires

- *PETR, EPCI compétents, communes, les acteurs agricoles et leurs groupements, associations et fondations, le GAL Pays Tolosan, Etat, Région, Département.*

• Déployer les énergies positives

La transition énergétique est un enjeu environnemental, social et économique. Les économies d'énergies sont, pour les collectivités locales et les citoyens, un poste de dépenses sur lequel il est urgent d'agir.

Il représente une part importante de leur budget, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre, et la pollution induite par ses multiples déclinaisons.

Objectifs

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privé pour réduire la consommation et la facture énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Organiser les fonctions urbaines (mixité et densification) avec la maîtrise des coûts énergétiques (bâtiments BBC, quartiers durables, intégration des besoins de logement et de mobilité par tranches d'âges...)
- Intégrer les usages numériques dans les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments publics (bâtiment économe piloté par domotique et autres technologies de gestion des fluides dans un bâtiment...)
- S'inscrire dans la démarche de Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte

Outils / Actions existants et/ou à mettre en œuvre

- Aider les diagnostics de potentiel / de faisabilité des projets sur les énergies renouvelables
- Soutenir la mise en œuvre d'énergie renouvelable : méthanisation, géothermie, chaudière bois....
- Attirer les entreprises de production énergie durable (filière bois)
- Appuyer la rénovation thermique des bâtiments publics
- Accompagner la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques publiques
- Mutualiser une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les projets et opérations
- Regrouper les collectivités pour influencer sur les couts d'investissements (groupements d'achats)
- Inciter à l'autonomie énergétique des particuliers via une plateforme EIE
- Développer les opérations d'économies d'énergie
- Déployer une expérimentation numérique pour la gestion de bâtiments publics, la maîtrise, et l'économie d'énergie

Actions à lancer dès 2017

- Accélérer la mise en place d'un éclairage public performant
- Installer la plateforme Espace Information Energie en direction des particuliers en y invitant tous les acteurs et partenaires à participer

- Développer des actions d'accompagnement à la maîtrise ou à la transition énergétique auprès des collectivités

Acteurs et partenaires

PETR, EPCI compétents, communes, les distributeurs d'énergie, entreprises SSII, services, associations de développement durable, le GAL Pays Tolosan, Etat, ADEME, Région, Département.

2. ENJEU 2 : SOUTENIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE, PLURIELLE ET DIVERSIFIEE

a. Rappel du contexte et des stratégies

Le PETR Pays Tolosan connaît depuis une vingtaine d'années, une hausse constante de sa démographie, par l'accueil de nouvelles populations, corollaire de sa proximité avec la métropole toulousaine. Cet apport continu de jeunes actifs est un atout formidable pour notre avenir, terreau fertile pour la création d'activités et d'emplois, vecteur de l'autonomie économique territoriale.

Il tire également partie de sa situation géographique, au cœur des dynamiques interrégionales et au carrefour d'axes de dessertes nationales et internationales, illustré par l'implantation de la zone d'activités logistique internationale Eurocentre.

L'activité agricole, très diversifiée, est très prégnante sur notre territoire, et peut se s'enorgueillir de compter deux AOC : le vignoble de Fronton et l'Ail violet de Cadours. Le potentiel économique agricole peut être amplifié par ses réponses aux nouveaux modes de consommation, en lien avec l'économie touristique, source d'activités et d'emplois non délocalisables.

Le PETR doit installer durablement cette attractivité spontanée, naturelle, par un développement économique qui permettra de :

- ✓ Développer les emplois et l'activité économique sur le territoire
- ✓ Améliorer le ratio emploi/habitants
- ✓ Conforter les filières existantes
- ✓ Soutenir l'innovation et les filières d'activité en devenir
- ✓ Adapter et déployer les activités commerciales et artisanales
- ✓ Accompagner l'économie présentielle
- ✓ Soutenir l'économie solidaire et l'économie circulaire
- ✓ Accompagner le développement de l'économie touristique

Pour mettre en œuvre ce programme ambitieux, le PETR Pays Tolosan va s'appuyer sur plusieurs leviers :

- Soutenir la création et l'implantation d'activités économiques pour développer et diversifier les emplois locaux
- Accompagner les centres bourgs pour l'accueil ou le développement d'activités et services artisanaux et commerciaux au plus près de la population
- Redynamiser et encourager l'activité à réinvestir les centres bourgs, en favorisant la création de tiers-lieux, à côté des commerces et services présents ou à créer
- Soutenir l'économie circulaire et l'économie solidaire
- Valoriser le potentiel agricole, en coordination avec les nouveaux modes de consommation, et l'économie touristique en favorisant la vente en circuits courts des produits bruts ou transformés
- Structurer, organiser et développer l'activité touristique, conforter son attractivité et en faire un secteur économique de premier plan
- S'appuyer sur les usages numériques pour être un territoire connecté

b. Actions

Les acteurs du projet, s'appuyant sur :

- La stratégie déclinée dans la candidature Leader 2015-2020
- La stratégie déclinée dans le Contrat Régional Unique
- Les décisions du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques
- Les organisations spatiales définies par les deux Scot (Central et Nord Toulousain)
- Le Schéma Régional de Développement Economique de la Région Midi Pyrénées
- Les orientations du Plan Global des Déplacements
- Les préconisations de l'étude sur le développement de l'économie touristique en Pays Tolosan

Et, en tenant compte des attentes du futur Contrat de Ruralité, conviennent d'agir dans le cadre de leurs compétences et missions respectives autour de 3 axes en faveur du développement et de l'autonomie économique et de la complémentarité des territoires.

c. Actions déjà validées dans le cadre de la stratégie Leader

• *Démultiplier l'activité et l'emploi*

Le Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'autonomie économique du territoire tout en s'adossant à l'attractivité et au dynamisme de la métropole toulousaine. L'activité commerciale dans les centres bourgs doit être soutenue, ainsi que le déploiement des activités artisanales sur tout le territoire. L'économie sociale et solidaire, génératrice d'emplois et de richesses non délocalisables devra être encouragée. L'innovation et la recherche seront une priorité pour le développement des usages des TIC.

Objectifs

- Accueil d'entreprises et d'emplois respectueux de l'environnement
- Développement économique autour du numérique
- Revitalisation économique des centres bourgs
- Développement du tissu économique et artisanal
- Formation des salariés pour adaptation au tissu économique
- Développement et structuration de l'ESS et de l'économie circulaire
- Utiliser les TIC pour renforcer la politique d'attractivité du territoire

Outils/actions existants ou à mettre en œuvre

- Aménager les infrastructures et équipements nécessaires pour l'implantation d'entreprises, notamment la liaison numérique haut débit
- Créer les conditions favorables pour attirer les entreprises innovantes, à forte plus-value (Start-ups, R&D, TIC) : tiers lieux orientés innovation, cantine numérique Hacker house, Fablab...
- Regrouper et mutualiser des services dans un seul équipement dans les zones d'activités (hôtel d'entreprises, télécentres, tiers lieux, coworking...) ou les implanter dans les centres bourgs
- Revitaliser les centres bourgs pour le développement commercial et artisanal, priorité absolue pour la période 2016-2020
- Accompagner et encourager l'installation d'activités pour réinvestir les centres bourgs, en favorisant la création de tiers-lieux, de coworking en complément des commerces, artisans et services présents déjà présents
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations de filières économiques ou artisanales, et sur les conditions de vie des apprentis (mobilité, logement, accompagnement social...)
- Aider l'implantation de structures de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire (création d'une épicerie participative circuits courts, recyclerie de vélos)
- Accompagner les actions mutualisées : schémas et actions territorialisées, GTEC, mise en réseau
- Intégrer les usages du numériques pour faciliter le développement de l'activité économique

Actions à lancer dès 2017

- Adhésion du PETR à la SPL de solidarité territoriale
- Réactualiser le STIE en intégrant les préconisations réglementaires des deux Scots
- Créer, avec la CDMA31 un observatoire économique : répertoire des activités dans les zones de niveau communal et intercommunal, locaux vacants ou à louer, flash pour recrutement, recherche de savoir-faire, de partenariat, recrutement....
- Rédiger, dans le cadre de l'observatoire avec la CDMA un «vade mecum», guide pratique recensant tous les artisans, par compétences et par communes.
- Agir sur l'accueil des apprentis : l'apprentissage, vivier de compétences et de futurs chefs d'entreprises

- Mettre en place des tiers lieux
- Réaliser les premières applications numériques de services socioéconomiques

Acteurs et partenaires

PETR, EPCI compétents, communes, chambres consulaires, entreprises, associations, le GAL Pays Tolosan, Etat, Région, Département.

- **Accompagner une agriculture durable et de proximité**

L'activité agricole est omniprésente sur notre territoire avec des produits de qualité, dont deux ont un label AOC : Le vignoble de Fronton et l'Ail violet de Cadours. Aujourd'hui, elle doit faire face à de grands défis : la préservation du foncier agricole, le renouvellement des générations des chefs d'exploitations, l'installation des « hors cadre familiaux », la diversification de la production, les nouveaux modes et demandes de consommation (circuits courts, production bio) et le développement de filières non alimentaires (VANA). L'adaptation du monde agricole à ces enjeux sociétaux devra s'effectuer en préservant cette activité économique tout en l'ouvrant à de nouveaux marchés de production, de transformation et de commercialisation.

Objectifs

- Soutenir les projets d'activités agricoles
- Aider l'implantation des jeunes agriculteurs avec l'utilisation d'une SPL ou le foncier des collectivités
- Renforcer la filière de production bio
- Développer la production maraîchère
- Soutenir la transformation des produits agricoles
- Accompagner la création de plateformes d'approvisionnement demi gros
- Appuyer le développement de vente en circuits courts
- Permettre à nos agriculteurs d'accéder aux commandes et marchés publiques
- Rapprocher et connecter les producteurs locaux aux restaurants collectifs
- Adapter les unités de restaurations collectives aux produits en circuits courts
- Développer les emplois agricoles et l'insertion économique
- Evaluer l'expérimentation de l'espace test Valterra pour une possible duplication
- Encourager la valorisation agricole non alimentaire

Outils/actions existants ou à mettre en œuvre

- Développer les circuits courts demi gros dont la filière du maraîchage bio
- Soutenir les démarches de qualité, les organisations en filières ou groupements
- Amplifier l'agro-écologie et la protection des sols
- Créer une coopérative de production et de transformation de produits locaux et/ ou bio
- Créer des plateformes de tri, de préparation de demi gros et de légumerie
- Installer une cuisine centrale pour mutualiser la préparation des repas (1 par EPCI)
- Adapter les restaurants collectifs pour l'utilisation des produits issus de circuits courts

- Attirer et accueillir les créations d'activités de Valorisation Agricole Non Alimentaire (VANA) : bois, miscanthus, méthanisation, chanvre....
- Evaluer l'expérimentation l'espace test Valterra pour la formation de chefs d'exploitation
- Développer un chantier d'insertion pour la légumerie pour approvisionner les restaurants collectifs (économie circulaire)
- Promouvoir les productions locales les Tables Gourmandes, Saveurs et Senteurs, Fête de l'Ail.....

Actions à lancer dès 2017

- Elaboration d'un guide pour rapprocher les prestataires de vente en circuits courts des obligations d'appel d'offres de la commande publique
- Créer un groupement territorial de producteurs pour répondre aux commandes publiques
- Réalisation d'outils techniques pour l'adaptation des restaurants collectifs aux produits circuits courts (notamment légumerie)
- Réaliser un référentiel cartographique pour connaître les potentialités agricoles :
Zone AOP Fronton : étude parcellaire pour estimation qualitative – outil d'aide à la décision pour viticulture et pour le zonage dans les documents d'urbanisme (PLU- Scot)
- Imaginer une communication/ promotion du PETR des produits agricoles en lien avec celle du tourisme

Acteurs et partenaires

PETR, EPCI compétents, communes, chambres consulaires, exploitants, groupements et syndicats agricoles, entreprises, associations, le GAL Pays Tolosan, Etat, Région, Département

- ***Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales***

Le Pays Tolosan se positionne comme « la campagne toulousaine », c'est à dire un espace vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Il bénéficie d'atouts et de richesses, potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, évènements, accessibilité, etc.

L'activité touristique constitue un secteur économique à part entière : plus de 2000 emplois salariés sont liés à l'économie touristique (restauration, hébergements, commerces). Le poids économique du tourisme est supérieur à 13 millions d'euros. De plus, c'est un territoire accueillant, une base idéale pour rayonner vers les sites touristiques voisins (Gers, Montauban, Toulouse, Albi...)

Il faut donc mettre en place un projet économique commun et partagé autour du tourisme en se positionnant sur :

- la demande de proximité pour des excursions
- l'accueil et l'hébergement de touristes
- la construction d'une identité reconnue à l'extérieur du pays
- l'articulation des stratégies locales de développement touristique à l'échelle du PETR

Objectifs

- Faciliter la commercialisation d'offres oenotouristiques et agrotouristiques (réseau Bienvenue à la ferme, Bistrots de Pays, Tales Gourmandes, Saveurs et senteurs, Fête de l'Ail...)
- Créer une activité entre vigne et tourisme sur le bien-être, avec des produits dérivés (cures, soins, produits de beauté...)
- Diversifier l'accueil, la restauration et l'hébergement touristique
- Renforcer et développer des itinéraires de randonnée (pédestres, équestres, cyclables ...) en liant les territoires et en proposant des signalétiques thématiques
- Créer un projet économique protégeant et valorisant les ressources existantes (patrimoniales, culturelles, naturelles...)
- Organiser des mises en commun de moyens techniques et/ou humains (animation numérique, création d'offres, outils communs, structuration des offices de tourisme)
- Elaborer des outils numériques pour la découverte touristique en lien avec l'agrotourisme, les manifestations culturelles et les événements festifs
- Activer et développer un réseau social orienté tourisme

Outils/actions existants ou à mettre en œuvre

- Soutenir et diversifier l'offre d'hébergements et de restauration
- Créer et moderniser les structures touristiques (Kélonis, Accrobranches...)
- Réhabiliter et développer des espaces dédiés à la valorisation patrimoniale, naturelle et culturelle (écomusées...)
- Commercialiser des prestations touristiques : s'appuyer sur le patrimoine et les productions locales (AOP - AOC)
- Développer une signalétique commune autour des itinéraires de randonnées existants
- Renforcer les activités de pleine nature et de loisirs verts en développant les itinérances douces maillant les territoires, avec des signalétiques thématiques communes (route des vins, producteurs d'ail, pigeonniers...) en s'appuyant sur des démarches écoresponsables
- Aménager les premiers projets de mise en navigabilité du Tarn
- Réaliser une base nautique et de loisirs à Castelnau d'Estrétefonds
- S'appuyer sur les lieux patrimoniaux tels que le château de Bonrepos Riquet
- Faire ressurgir la mémoire industrielle des friches Brusson
- Renforcer la filière oenotourisme et agrotourisme
- Mettre en réseau des acteurs du tourisme

- Créer ou renforcer les espaces marketing touristiques pour promouvoir les produits touristiques du territoire : Espace de réception-séminaire au château de Bonrepos Riquet, Maison de l'Ail violet de Cadours, Espace « Vinotalie » pour la valorisation-commercialisation de l'AOC Fronton, Espace muséal de la Vigne, maison du Potier, bistrot de pays...)
- S'appuyer sur le château de Laréole qui va être ouvert pour la commercialisation de séminaires...
- Développer l'accueil dédié aux excursionnistes

Actions à lancer dès 2017

- Construire ensemble une offre performante pour les familles sur le thème « Campagne de Toulouse » : zones de piques niques, aires de campings car, hébergements diversifiés pour tous publics, avec tous les projets pouvant renforcer l'identité de territoire d'accueil et de loisirs (piscine d'eaux vives, vélo routes, guinguette, itinérances douces ...)
- Développer une méthodologie pour des outils communs (topoguides famille, idées weekend, cartographie, guide, ...) et pour la promotion du territoire (site @, signalétique,...) sous format numérique
- Créer une communication commune sur les événements culturels, festifs, gastronomiques pour promouvoir la saison touristique
- Se positionner sur l'Appel à Projet SPOTT pour avoir une stratégie, et des moyens communs pour la meilleure lisibilité de la promotion touristique territoriale.
- S'appuyer sur le label Vignoble et Découverte pour développer les liens agrotouristiques entre les AOC de notre territoire

Acteurs et porteurs

- *PETR, EPCI compétents, communes, OT et SI, CDT, CRT, exploitants et syndicats agricoles, privés, entreprises, associations, le GAL Pays Tolosan, Etat, Région, Département*

3. ENJEU 3 : FAIRE CIRCULER LES HOMMES, LES DONNEES ET LES FLUX

a. Rappel du contexte et des stratégies

Le PETR Pays Tolosan est située dans la métropolitaine toulousaine, à forte attractivité, et connaît une poussée démographique conséquente depuis les années 1980. Cette situation s'est d'abord concentrée sur les territoires les plus proches de l'agglomération pour se ressentir aujourd'hui dans tout le territoire du PETR.

Cette attractivité liée en grande partie à sa situation géographique privilégiée, au carrefour des dynamiques métropolitaine et régionales, traversée par des axes de dessertes routières

et ferroviaires a eu comme conséquence l'implantation de l'économie présentielle au fur et à mesure de la progression de ces nouvelles populations dans nos bassins de vie.

Cet apport de population, jeune, active est un atout formidable pour notre avenir, pour l'attractivité naturelle de notre territoire.

Mais, ce formidable atout a des conséquences sur la mobilité même au sein de ce territoire. Les communes du Pays Tolosan subissent les effets négatifs de la périurbanisation. Les distances de déplacements augmentent (trajet domicile-travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande trop diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

Par conséquent, l'accès aux cœurs urbains et aux zones d'emplois devient de plus en plus difficile avec un impact conséquent sur l'environnement. Néanmoins, ce territoire présente des atouts considérables : la présence d'une aire urbaine très dynamique à proximité (Toulouse), une zone d'emploi polarisée (zone aéronautique), une bonne irrigation en infrastructures structurantes (routes, autoroutes, voies ferrées).

En parallèle, apparaissent de nouvelles solutions de mobilité, comme le covoiturage, l'auto partage, les cars express ou même la «non-mobilité» comme le télétravail. Ces solutions sont en majeure partie basées sur des innovations liées au numérique et permettent d'inverser la manière de voir la mobilité : de la logique de l'offre à celle de la demande.

Le territoire dispose d'un savoir-faire local qui permettrait d'en déployer un certain nombre. Ceci est une chance, tant pour améliorer les conditions de déplacements que pour soutenir l'emploi au niveau local. Il doit être conforté par le développement d'infrastructures et de services pour nos populations afin de rendre ce territoire attrayant, attractif et vivant.

Le PETR doit installer durablement cette attractivité spontanée, avec des objectifs stratégiques affirmés :

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Réduire les engorgements aux heures de pointes
- Offrir des solutions pour bouger autrement : soutenir l'expérimentation, l'innovation et la Recherche Développement
- Devenir un territoire connecté
- Miser sur les entreprises à haute valeur ajoutée utilisant les TIC

Pourtant, le PETR doit se projeter d'ici une dizaine d'années : il n'y a pas de grands projets concernant l'accessibilité ou la voirie, cependant l'accueil de 15 000 personnes est prévu sur le territoire. Il faut donc imaginer une autre mobilité, une évolution des modes de déplacement, une véritable mutation des comportements

A ce titre, le PETR doit être force de propositions, l'interface, l'interlocuteur privilégié des Autorités Organisatrices des Transports ainsi que de la métropole toulousaine.

3.2 Actions

Les acteurs du projet, s'appuyant sur :

- La stratégie déclinée dans la candidature Leader 2015-2020
- La stratégie déclinée dans le Contrat Régional Unique
- Les propositions du Plan Global des Déplacements (PGD)
- L'Agenda local 21

Et, en tenant compte des attentes liées au futur Contrat de Ruralité, ils conviennent d'agir dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions respectives autour des orientations afin d'améliorer et préserver la qualité de vie.

b. Actions déjà validées dans le cadre de la stratégie Leader

L'attractivité résidentielle dépend des réponses apportées pour la qualité de vie, dont l'accessibilité et la mobilité sont des composantes essentielles. Les attentes de toutes nos populations sont fortes et nécessitent un accompagnement technique et un soutien financier pour leur réalisation. C'est un véritable changement du comportement vis-à-vis de la mobilité qu'il faut initier.

Objectifs

- Adapter les enjeux de la mobilité et de la transition énergétique à l'horizon 2030
- Etre l'interlocuteur et le partenaire des AOT pour les besoins et projets du territoire
- Installer une solution « grande banlieue » adaptée à notre territoire et notre densité
- Exploiter le potentiel du territoire en mettant en valeur l'existant et les habitants
- Créer de nouvelles richesses en connectant les hommes et les services du territoire
- Améliorer la couverture réseau en débit (fibre- wifi....)
- Expérimenter et développer les applications et objets connectés propres à notre territoire
 - Trouver les liens et partenariat avec la métropole : vision partagé, hub partagé, richesses partagées
- Lancer des projets identifiés et duplicables sur le territoire :
 - Installer les objets connectés pour adapter la mobilité
 - Innover avec la domotique pilotée par smartphone sur les bâtiments publics
 - Favoriser les déplacements doux
 - Permettre des liaisons transversales
 - Créer et conforter des pôles multimodaux

Outils/Actions à mettre en œuvre

- Créer des outils connectés pour la mobilité
 - Développer une application coordonnant les divers besoins pour la mixité des mobilités dans et hors territoire : outil d'aide à la mobilité en temps réel accessible à tous
 - Informer en temps réel sur le trafic routier
 - Informer en temps réel des offres de transport
 - Proposer des alternatives multimodales
 - Promouvoir le partage de mobilité

- Sensibiliser et soutenir les modes doux
- Etre un territoire connecté : mettre en réseau les acteurs
- Diffuser les coopérations et bonnes pratiques (améliorer Moveasy)
- Limiter le transit court (territoire de passage, itinéraire bis) et de poids lourds
- Installer une Maison du Vélo (entretien, recyclerie....)
- Développer les lignes rapides (Hop !) de transport collectif pour les actifs
- Accompagner la multimodalité
 - Aménagement d'aires de covoiturage
 - Installer des pôles multimodaux dans et hors du territoire (parc des expos, aéroport, terminaux métro...)
 - Imaginer des pôles secondaires : vélo / Hop ! / bus/covoiturage/ gares...
 - Créer une plateforme mobilité pour répondre aux besoins de mobilité des jeunes et précaires : associations intermédiaires, auto-école sociale, recyclerie et garage solidaire.....
 - Réalisation de schémas de voies douces à l'échelle des EPCI
 - Aménagement de voies douces en lien avec l'aménagement des centres bourgs avec
 - Un niveau structurant les EPCI
 - Un niveau en étoile (mutualisé)
- Déclencher des Appels à Manifestation d'Intérêt Territorial
 - Appel pour la réalisation d'un « Vélolib Tolosan »
 - Réaliser un territoire connecté et partagé avec l'ensemble des communautés de communes et des communes

Actions à lancer dès 2017

- Définir les lieux de complémentarité entre les modes de déplacement- pôles multimodaux
- Rabattre sur les pôles (gares) existants : des lignes de transports collectifs (Hop !)
- Continuer le développement de l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Réaliser les Schémas territoriaux de modes doux et les mettre en cohérence à l'échelle du PETR
- Réaliser les travaux d'aménagement de voies douces en lien avec les projets touristiques
- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt Territorial (AMIT) pour le numérique et ses usages
- Compléter les offres de mobilité dans les pôles multimodaux

Acteurs et partenaires

- *PETR, EPCI compétents, communes, OT et SI, entreprises, associations, la Mêlée Numérique, le GAL Pays Tolosan, AOT, Etat, Région, Département*

4. ENJEU TRANSVERSAL : ANIMATION - INGENIERIE

a. Action déjà validée dans le cadre de la candidature Leader : la coopération

C'est un des sept piliers de la démarche Leader. L'Europe apporte son soutien aux coopérations interterritoriales et reconnaît leur plus-value dans l'échange entre les territoires concernant l'expérimentation, les savoir-faire et la mise en réseau pour la diffusion des bonnes pratiques. Ces opérations doivent être envisagées dans le champ des priorités ciblées par notre programme Leader 2015-2020.

b. Comité technique

La mise en œuvre, le suivi du projet de territoire du PETR du Pays Tolosan va devoir trouver des articulations nécessaires aux différents niveaux territoriaux. Pour avoir une vision globale des interactions du projet de territoire dans les collectivités et assurer la cohérence des actions et opérations entreprises, un comité technique sera mis en place dès l'adoption du projet de territoire. Il sera composé de la direction du PETR et des DGS des EPCI.

c. Prospectives et projets

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions ou d'opérations relevant du projet de territoire, le PETR accompagne les territoires qui le désirent (ingénierie – aide au montage de projet)

d. Identification des financements

Dans le cadre de sa mission d'appui à l'émergence de projets répondant à la stratégie globale du projet de territoire du PETR Pays Tolosan, ce dernier oriente les porteurs de projets vers les financements potentiels.

Il propose une information ou un accompagnement sur les financements croisés, notamment en lien avec la compétence déléguée au GAL par la Région Occitanie pour les actions inscrites dans la candidature Leader du Gal Pays Tolosan, et dans le Contrat Régional Unique.

e. Veille sur les Appels à Projets – Appels à Manifestation d'Intérêt

Le PETR Pays Tolosan organise une veille des différents Appels à Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) régionaux, nationaux et européens au profit des EPCI et des communes, afin de maximiser la mobilisation financière ou les financements croisés nécessaire pour la réalisation de leurs projets.

Toutes les conditions de l'animation et d'ingénierie territoriale seront précisées lors de l'élaboration de la convention territoriale.

D. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Outre les ressources propres, les maîtres d'ouvrages concernés par la mise en œuvre des outils et des actions qui précèdent peuvent s'appuyer, pour la période 2015-2020, sur le programme porté dans le cadre de la contractualisation au titre des politiques publiques et/ou des conventionnements en cours et à venir, notamment le contrat de ruralité avec l'Etat.

1. PROGRAMME LEADER 2015-2020

Priorité ciblée du programme : Un accueil de population dans un territoire attractif

Trois axes stratégiques déclinés en 10 objectifs opérationnels :

- **Axe 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie**
 - 1. A : Développer des équipements et services à la hauteur de nos ambitions
 - 1. B : Libérer les énergies culturelles
 - 1. C : Préserver et valoriser les ressources naturelles
 - 1. D : Déployer les énergies positives
- **Axe 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée**
 - 2. A : Démultiplier l'activité et l'emploi
 - 2. B : Accompagner une agriculture durable et de proximité
 - 2. C : Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales
- **Axe 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux**
 - 3. A : Territoire Connecté
 - 3. B : Coopération

2. CONTRAT REGIONAL UNIQUE - CRU

Cette convention a été signée le 17 décembre 2015, avant la fusion des deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Une clause de revoyure, a été fixée en 2018, pour adapter les deux axes stratégiques de notre contrat, énoncés ci-dessous, aux nouveaux objectifs régionaux.

Axe stratégique 1 : Activité et Emploi

Mesure n°1 : Conforter et promouvoir les capacités d'accueil économique

Mesure n° 2 : S'engager dans une croissance durable

Mesure n°3 : Renforcer le développement rural

Axe stratégique 2 : La qualité de vie

Mesure n°4 : Libérer les flux de personnes et de données

Mesure n°5 : Rendre accessible les bâtiments publics

Mesure n°6 : Renforcer les équipements et services à la population

3. LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Le Conseil départemental de la Haute Garonne s'associe au projet de territoire du PETR Pays Tolosan conformément aux dispositions fixées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Il apporte une assistance technique au PETR Pays Tolosan en vue de la réalisation de certaines missions, à savoir :

- L'élaboration des projets de territoire, des conventions territoriales des PETR, et des démarches de contractualisation (CRU – Leader)
- Animations des commissions de travail
- Accompagnement technique à la mise en place des actions du projet de territoire

Au titre de l'année 2016, il engage une participation financière de 25 000 euros, formalisée par une convention annuelle, conformément à la délibération du 10 septembre 2015.

Pour accompagner les projets de nos collectivités, il a mis en œuvre une politique de programmation « gagnant-gagnant » grâce aux contrats de territoire :

- Un contrat de territoire signé pour 5 ans avec chaque communauté de communes et l'ensemble des communes
- Un accompagnement financier des projets d'investissements répondant aux besoins des collectivités
- Une ingénierie dédiée à l'appui des territoires pour le montage des dossiers et la recherche de financement

4. CONVENTIONNEMENT ORGANISMES CONSULAIRES ET/OU ASSOCIATIFS

En fonction des priorités de travail fixées par les commissions du PETR Pays Tolosan, un conventionnement pourra être envisagé avec les chambres consulaires, les associations MADEELI, CDT 31, le CAUE 31, et tous les acteurs et partenaires potentiels (ADEME, DREAL, DDT, DDCS, Midi Pyrénées Active...), nécessaires à la réalisation technique et financière de projets spécifiques, notamment l'Etat, la Région et le département de la Haute-Garonne.

E. MODALITES DE LA CONCERTATION, DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES STRATEGIES

La création du syndicat mixte PETR Pays Tolosan offre l'opportunité de relancer les instances de concertation de 72 maires du territoire et la société civile.

L'élaboration du projet de territoire doit également permettre de renforcer les liens entre les communautés de communes et le PETR.

Au-delà de l'élaboration et de la rédaction, il faut faire vivre le projet et d'assurer sa mise en œuvre dans des conditions optimales.

2. LA CONCERTATION

a. La Conférence des Maires

En application de l'article L.5741-1 III du CGCT, repris dans l'article 10 des statuts du PETR Pays Tolosan, la Conférence des Maires est composée de l'ensemble des maires du territoire ou de leur représentant désigné pour la durée du mandat municipal.

Le PETR réunit la Conférence des Maires au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et de toute question d'intérêt territorial.

La Conférence des Maires émet un ou des avis qui sont soumis au Conseil Syndical du PETR, et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés

b. Le Conseil de Développement (CODEV)

Le Conseil de Développement Territorial, réunit, conformément à l'article L.5741-1 IV du CGCT, les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de son périmètre.

Sa composition est fixée, conformément à l'article 9 des statuts du PETR Pays Tolosan.

Il se réunit au moins une fois par an, pour exposer l'état d'avancement du projet de territoire et toute question d'intérêt territorial.

Le Conseil de Développement émet un ou des avis qui sont soumis au Conseil Syndical du PETR, et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

La concertation avec les bassins de vie :

Des réunions régulières permettront d'échanger avec chacun des bassins de vie du territoire sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en œuvre.

c. Le Comité Technique du Département, de la Région et de l'Etat

Des réunions du Comité Technique qui réunira les partenaires institutionnels avec le PETR Pays Tolosan permettront d'échanger sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en œuvre.

3. LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs contenus dans le projet, la commission chargée de l'administration générale et de la coopération assure le suivi et l'évaluation du projet. Chaque EPCI est représenté au sein de cette commission.

Elle est chargée de réaliser l'évaluation annuelle du projet de territoire sur la base d'un bilan des actions engagées, de leur état d'avancement et d'éventuelles propositions d'ajustements ou de réorientations.

Ce rapport d'évaluation est adressé chaque année :

- aux EPCI membres du PETR Pays Tolosan,
- aux maires du territoire en amont de la tenue de la conférence des Maires,
- au Conseil de Développement,
- au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, à la Région Occitanie et à l'Etat, associés à son élaboration

4. ARTICULATION ET CONVENTION D'APPLICATION

Dans le cadre du programme européen Leader, il est mis en place le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Pays Tolosan(GAL).

Le Comité de Programmation suit la mise en œuvre du programme Leader 2015-2020. Il valide les dossiers susceptibles de recevoir un financement relevant de ce programme, selon les critères définis à l'avance. A mi-parcours du programme, il procède à une évaluation de la consommation des enveloppes financières dédiées à chaque orientation, et, propose, le cas échéant, une réorientation des crédits.

Conformément à la réglementation du programme Leader, le Comité de Programmation est composé de deux collèges, un collège de personnes publiques, et un collège de personnes privées.

Le Comité de Programmation Leader du Pays Tolosan est constitué de 14 personnes privées et de 13 personnes publiques.

Pour le collège des personnes publiques, chaque EPCI est représenté par deux délégués titulaires et le président du PETR Pays Tolosan.

La convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) de la Région Midi-Pyrénées, sera signée en 2016 entre le PETR, la Région Occitanie (Autorité de Gestion) et l'Agence de Services et de Paiement –ASP (Organisme Payeur).

Au vu du programme d'actions développées dans le projet de territoire du PETR Pays Tolosan, il conviendra de réunir les différentes commissions (Coopération & Numérique, Economie, Services à la Population, Tourisme, Mobilités et Environnement, Transition Energétique et Habitat) afin de prioriser les travaux à mener et d'identifier les maîtres d'ouvrage selon les actions conduites à l'échelle du PETR ou celles relevant des EPCI.

Cette réflexion se traduira par la formulation et la signature d'une convention territoriale de l'ensemble des parties prenantes.

Fait à Rouffiac-Tolosan, le 16 novembre 2016.

Annexe 1

Liste des différentes études et diagnostics qui ont contribué à la rédaction du projet de territoire*

- Evaluation des politiques territoriales en Pays Tolosan – 2014 – Site Pays Tolosan
- Schéma Territorial de l'Accompagnement des Personnes – 2012 - site Pays Tolosan
- Répertoire de l'Economie Sociale et Solidaire - 2012 – Site Pays Tolosan
- Schéma territorial des Infrastructures Economiques - 2011 – site Pays Tolosan
- Guide méthodologique du porteur de projet – 2013 – site Pays Tolosan
- Schéma Territorial des Pôles Nautiques – 2014 – site Pays Tolosan
- Plan Global des Déplacements – 2013 – site Pays Tolosan
- Agenda 21 du Pays Tolosan – 2013 – Site Pays Tolosan
- Diagnostic des potentialités touristiques du Pays Tolosan - 2012- site Pays Tolosan
- Répertoire des producteurs locaux – 2014- Site Pays Tolosan
- Guide méthodologique du mécénat culturel – 2013 – Site Pays Tolosan
- Projet Culturel de territoire – 2010 déclinaisons annuelles 2010-2014- Site Pays Tolosan
- Diagnostic sur le mouvement associatif en Pays Tolosan - Dispositif Local Accompagnement -2013 - Site Pays Tolosan
- Candidature Leader 2014-2020 – 2015- Site Pays Tolosan
- Contrat Régional Unique 2015-2017 – 2015 - Site Pays Tolosan
- PADD et DOO du Scot NT – juillet 2012 – site du Scot NT
- PADD et DOO du Scot Central – juin 2012- site du SMEAT
- Recensement de la Population 2013 – INSEE
- Portrait du Pays Tolosan – 2015 - CDMA de la Haute Garonne – site Pays Tolosan
- Portait économique 2015 - CCI de Toulouse- site Pays Tolosan

*Le site du PETR Pays Tolosan est en cours de création – il sera fonctionnel d'ici fin 2017.

D'ici leur mise en ligne, les documents cités ci-dessus sont consultables sur simple demande au siège du PETR Pays Tolosan.